

# M I S E E N G A R D E

## Résultats de recherches

**Le présent fichier est constitué de pages dactylographiées qui ont été numérisées en janvier 2006.**

**Quoique nous ayons appliqué la reconnaissance de caractères (OCR), les résultats de recherches peuvent être incomplets et variés selon la qualité typographique du texte.**

**LA CITE DE HULL**

**ANNEE 1970 - 1971**

**CONSEIL  
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE  
DE HULL**

**MAIRE**

**MARCEL D'AMOUR**

**ECHEVINS**

Quartier Laurier	Julien Groulx
Quartier Montcalm	J. Edmond Bériault
Quartier Frontenac	J. Alexis Maurice
Quartier Tétreau	J. René Villeneuve
Quartier Wright	Jean-Marie Séguin
Quartier Lafontaine	Jean-Yves Gougeon
Quartier Dollard	Fernand Mutchmore
Quartier Vanier	Gilles Rocheleau

**GREFFIER  
POUR CONSULTATION  
Robert LeSage  
SUR PLACE SEULEMENT**

**GERANT**

**J. Aimé Desjardins, Ing.**







CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 5 MAI 1970

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit Conseil, à l'Hôtel de Ville de ladite Cité, mardi, le 5 mai 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents: —

M. le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, Son Honneur le Maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, P.E. Poulin, formant quorum dudit Conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Messieurs les échevins G. Rocheleau et J.M. Séguin ont donné avis d'absence.

### 70-188

Proposé par l'échevin F. Mutchmore,  
Appuyé par l'échevin J.Y. Gougeon:

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du 21 avril 1970 ainsi que celles de l'assemblée spéciale du 28 avril 1970, soient confirmées.

Adopté.

### 70-189

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-398, faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1107, concernant la construction d'une caserne d'incendie sur la rue St-Raymond et un emprunt au montant de \$115,000. pour en payer le coût.

Selon les dispositions de l'article 593, de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeuble imposable est convoquée pour être tenue le vendredi 15 mai 1970, entre 7:00 et 9:00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

### 70-190

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-399, faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1108 modifiant le règlement 578, concernant le zonage en vue de détacher certains lots de la zone RB-14 et de les rattacher à la zone RH-4.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193 des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 15 mai 1970 entre 7:00 et 8:00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

### 70-191

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-400, faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil approuve le règlement 1109, modifiant le règlement 579, concernant la construction en vue de modifier les prix pour l'émission des permis de construction.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193, des statuts refondus de Québec, 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 15 mai 1970, entre 7:00 et 8:00 heures de l'après-midi dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

### 70-192

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-69-890, faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue, le 15 octobre 1969, ce conseil approuve le règlement no. 1110, modifiant le règlement 578, concernant le zonage afin de permettre aux concessionnaires autorisés pour la vente d'automobiles de vendre la gazoline en autant qu'ils ont au moins cinquante employés et qu'ils sont

situés dans la zone industrielle M-7.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193 des statuts refondus de Québec, 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 15 mai 1970, entre 7:00 et 8:00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal, à l'Hôtel de Ville de la cité, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-193

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement afin d'annexer à la cité de Hull, une partie du territoire de la municipalité de Lucerne.

Marcel D'Amour, Maire.

70-194

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de préparer un programme de logements à loyer modique, conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi de la Société d'Habitation du Québec.

Marcel D'Amour, Maire.

70-195

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 578, concernant le zonage, de façon à détacher de la zone RD-6, la rue Hôtel de ville, des deux côtés entre les rues Eddy et St-Rédempteur, pour la rattacher à la zone CB-1.

J. Edmond Bériault, Echevin.

70-196

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no. 578 concernant le zonage, de façon à abolir la zone CM-1 et de rattacher les lots à la zone CB-9, ainsi que pour modifier la ligne de recul sur le côté est de la rue Richard.

Paul Emile Poulin, Echevin.

70-197

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement

modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage de manière à détacher de la zone RC-7, le côté sud du boulevard Gamelin, entre la rue Berri et le boulevard St-Joseph et ainsi l'attacher à la zone CB-8.

Jean-Yves Gougeon, Echevin.

70-198

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-411 faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à apprécier certains revenus non spécialement affectés, tel que ci-dessous indiqués, et ce, conformément aux articles 439 et 440 de la charte de la cité.

#### REVENUS

346 - Subventions provinciales 1,550.

#### DEPENSES

458 - Assurance chômage - part cité.	1,150.
491-2 Expansion commerciale et industrielle	400.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 22 avril, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-199

ATTENDU que le 3 avril 1957, la cité consentait de vendre à monsieur Fernand Bernard, 34 rue Montmorency, Hull, partie de la ruelle connue comme étant partie 475 du lot 247, du quartier UN de la cité de Hull.

ATTENDU que monsieur Fernand Bernard a négligé de faire préparer l'acte requis afin d'obtenir les titres sur cette propriété.

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que conformément à la résolution CE-70-397 adoptée par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil autorise le président du Comité Exécutif et le Greffier de la Cité à signer pour et, au nom de la cité de Hull, l'acte requis en vue de céder les droits que la cité a ou pourrait avoir sur l'immeuble en question soit partie 475 du lot 247 du quartier UN de la cité de Hull.

Adopté.

70-200

Proposé par le Comité Exécutif:

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-401, faite par le Comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 avril 1970, ce conseil approuve la permanence de monsieur Denis Boyer, à titre de directeur de la bibliothèque municipale.

Adopté.

70-201

Proposé par l'Echevin P.E. Poulin,  
Appuyé par l'Echevin J.Y. Gougeon:

ET RESOLU que le projet de contrat préparé par Pierre Desrosiers, notaire, ayant trait à la vente d'un terrain, dans le parc industriel, à Datalogen of Canada Ltd., soit approuvé et soumis au Ministère de l'Industrie et du Commerce et au Ministère des Affaires Municipales, pour approbation.

Adopté.

70-202

Proposé par l'Echevin J.A. Maurice,  
Appuyé par l'Echevin P.E. Poulin:

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-10, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 14 avril 1970, ce conseil autorise le département des travaux publics à enlever l'un des 4 parcomètres situés devant les propriétés sises au 33, 35, 37 et 39 rue Laval, et à déplacer les trois autres de façon à libérer les entrées de cours.

Adopté.

70-203

Proposé par l'Echevin J.A. Maurice,  
Appuyé par l'Echevin J.Y. Gougeon:

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-13 faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 14 avril 1970, ce conseil décrète un non stationnement sur le côté nord de la rue Pilon à partir de l'intersection de la rue Morin en direction ouest sur une distance de 40 pieds.

De plus, ce conseil décrète également un non stationnement sur le côté ouest de la rue Morin, à partir de l'intersection de la rue Pilon en direction nord sur une distance de 60 pieds.

Adopté.

70-204

Proposé par l'Echevin J.A. Maurice,  
Appuyé par l'Echevin J.Y. Gougeon:

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-16 faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 14 avril 1970, ce conseil décrète un stationnement limité à 2:00 heures du lundi au vendredi inclusivement sur le côté est de la rue Mance entre le boul. Sacré-Coeur et la rue Chénier, et ce, nonobstant toute résolution à ce contraire.

Le département des travaux publics est par la présente autorisé à effectuer la pose des enseignes requises.

Adopté.

70-205

Proposé par l'Echevin J.Y. Gougeon,  
Appuyé par l'Echevin P.E. Poulin:

ET RESOLU que, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission des Affaires culturelles, à la suite de son assemblée tenue le 18 mars 1970.

Adopté.

70-206

Proposé par l'Echevin J.Y. Gougeon,  
Appuyé par Son Honneur le Maire Marcel D'Amour:

ET RESOLU que ce conseil désire féliciter chaleureusement monsieur Robert Bourassa, nouveau Premier Ministre de la province ainsi que les députés du comté de Hull M. Oswald Parent et du comté de Gatineau M. Roy Fournier, récemment élus aux élections provinciales. Ce conseil offre au nouveau gouvernement son entière collaboration.

Adopté.

70-207

Proposé par Son Honneur le Maire Marcel D'Amour,  
Appuyé par l'Echevin P.E. Poulin:

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 19 mai 1970.

Adopté.

(S) J.E. BERIAULT, (S) ROBERT LESAGE,  
Président Greffier





CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 19 MAI 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 19 mai 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Son honneur le maire Marcel D'Amour, J. Alexis Maurice, Jeann-Yves Gougeon, Fernand Mutchmore, Gilles Rocheleau, Paul-Emile Poulin, Jean-Marie Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence temporaire de monsieur Robert LeSage, greffier.

Messieurs les échevins J. Edmond Bériault et Julien Groulx ont donné avis d'absence.

70-208-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que son honneur le maire soit nommé président de la présente assemblée ainsi que pour toutes les assemblées auxquelles le président sera absent.

Adopté.

70-209-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du 5 mai 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-210-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-509, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 15 mai 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1111, modifiant le règlement 578, concernant le

zonage, en vue de détacher une partie du boulevard Gamelin de la zone RC-7 et la rattacher à la zone CB-8.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193, des Status Refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le lundi, 1er juin 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-211-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

Que pour donner suite à la recommandation CE-70-510, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 19 mai 1970, ce conseil approuve le règlement 1112, concernant l'aménagement des rues dans le projet Thibault et la rue Place de LaVérendrye, ainsi qu'un emprunt au montant de \$230,000., pour en payer le coût.

Selon les dispositions de l'article 593, de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeuble imposable est convoquée pour être tenue lundi, 1er juin 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-212-

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de motion pour amender les articles 7 et 20 du règlement de construction concernant les plans-masses et cadastraux.

MARCEL D'AMOUR,  
Président.

70-213-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 578, concernant le

zonage, de façon à modifier le zonage dans la zone CM-I.

PAUL-EMILE POULIN,  
Echevin.

70-214-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 15 mai 1970, pour la prise en considération du règlement 1107, concernant la construction d'une caserne d'incendie sur la rue St-Raymond et un emprunt au montant de \$115,000., pour en payer le coût, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-215-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 15 mai 1970, pour la prise en considération du règlement 1108, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage dans la cité de Hull, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-216-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 15 mai 1970, pour la prise en considération du règlement 1109, modifiant le règlement numéro 579, concernant la construction, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-217-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 15 mai 1970, pour la prise en considération du règlement

1110, amendant le règlement numéro 578, concernant le zonage, dans la cité de Hull soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

M. l'échevin G. Rocheleau enregistre sa dissidence.

70-218-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la résolution CE-70-506, adoptée par le comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 mai 1970, ce conseil autorise le trésorier d'approprier le virement de fonds suivant à même les revenus non spécialement affectés, un montant de \$10,225.00 à même le budget de l'année en cours.

DEBIT CREDIT

Item 346 Subvention prov. \$10,225.

Item 413 Grat. de départ \$10,225.

Le trésorier a émis, en date du 17 avril 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-219

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

Que conformément à la résolution CE-70-504, adoptée par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 mai 1970, ce conseil autorise le virement de fonds suivant:

Débiter item 492- imprévus \$17,500.

Créditer item 451-5b-

Honoraires professionnels \$17,500  
Etude-égout (secteur ouest)

Le trésorier a émis, en date du 13 mai 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-220-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que, conformément à la résolution CE-70-505, adoptée par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 mai 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer les écritures comptables de fin d'année ci-dessous énumérées, et ce, pour l'année finissant le 30 avril 1970, savoir:

		Dr.	Cr.	
306	Taxe d'amusement	7,200		
417-1-1	Frais généraux d'administration	6,949.		Adopté.
430	Salaire-pompiers	251.		
		7,200	7,200	
417-1-1	Frais généraux administration	6,949.		
430	Salaire-pompiers	251.		
225	comptes à payer	7,200		
		7,200	7,200	

Le trésorier a émis en date du 13 mai 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-221-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

Que conformément à la résolution CE-70-502, adoptée par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 mai 1970, ce conseil approuve l'échelle de salaire suivante pour les directeurs de service et certains employés non-syndiqués, le tout selon la liste ci-jointe et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Le Trésorier a émis, en date du 13 mai 1970 un certificat à cet effet, sujet au virement de fonds.

Adopté.

70-222-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

Que pour donner suite à la recommandation CE-70-511, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 19 mai 1970, ce conseil

approuve le règlement 1113 concernant l'aménagement des rues du projet Mont-Bleu, Avalon, Alexis Caron, et autres ainsi qu'un emprunt de \$375,000. pour en payer le coût.

Selon les dispositions de l'article 593 de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation, comme propriétaire d'immeuble imposable, est convoquée pour être tenue lundi le 1er juin 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-223-

ATTENDU que la cité a, en 1954, vendu à monsieur Bernard Chatillon, partie de la rue 255-1229A quartier UN de la cité de Hull, pour la somme de \$5.00;

ATTENDU que ce dernier n'a jamais fait préparer l'acte requis pour obtenir ses titres;

ATTENDU que monsieur Bernard Chatillon est maintenant décédé et que madame Chatillon désirerait obtenir les titres de sa propriété pour régler sa succession;

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-437, faite par le comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 mai 1970, ce conseil autorise le président du comité exécutif et le greffier de la cité à signer l'acte préparé par Me Guy Couture, notaire, cédant les droits que la cité a ou pourrait avoir sur une partie du lot 255-1229A du quartier UN de la cité (ruelle).

Adopté.

70-224-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-461, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 6 mai 1970, ce conseil consent de modifier sa résolution 70-177, adoptée le 21 avril 1970, de façon à ce que la superficie inscrite au paragraphe "B", de ladite résolution 70-177

puisse se lire 17,571 pieds carrés au lieu de  
17,511 pieds carrés.

Adopté.

70-225-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que ce conseil désire féliciter  
le député provincial de Hull, monsieur Oswald  
Parent, à l'occasion de sa nomination comme  
ministre d'état au sein du gouvernement de la  
province de Québec.

Ce conseil formule ses voeux de succès à  
monsieur Parent et l'assure de son entière  
coopération.

Adopté.

70-226-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE

ET RESOLU que selon les dispositions de  
l'article 68 de la loi des cités et villes, ce conseil  
approuve les minutes de la commission de la  
récréation, à la suite de son assemblée tenue le  
15 avril 1970.

Adopté.

AJOURNEMENT SINE DIE.

(S)MARCEL D'AMOUR,(S)ROBERT LeSAGE,  
Président Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

{ CITE DE HULL

### SEANCE DU 2 JUIN 1970

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de Ville de ladite Cité, mardi, le 2 juin 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Messieurs les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence temporaire de monsieur Robert LeSage, greffier.

Monsieur l'échevin J. Edmond Bériault a donné avis d'absence.

Son honneur le maire Marcel D'Amour a donné avis d'absence.

### 70-227

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que ce conseil a appris avec regret le décès de monsieur J.A. Robert, ex-directeur du service de la police de Hull, de 1937 à 1961, et désire offrir à son épouse ainsi qu'aux membres de la famille éprouvée leurs plus sincères condoléances.

Adopté.

### 70-228

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que monsieur l'échevin Jean-Marie Séguin soit nommé président de cette assemblée.

Adopté.

### 70-229

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière ajournée du 19 mai 1970 soient confirmées.

Adopté.

### 70-230

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-553, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1114, modifiant le règlement no. 578, concernant le zonage en vue de modifier le zonage de la zone CM-1.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193 des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le lundi 15 juin 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

### 70-231

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-550, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1115, modifiant le règlement 579, concernant la construction ayant trait aux articles 7 et 20 dudit règlement.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193 des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le lundi 15 juin 1970 entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville, et ce, afin de

soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-232

Je, soussigné, vice-président du comité exécutif de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt de dépenses capitales d'une durée de cinq (5) ans, pour l'achat d'équipement, travaux de rénovation et autres pour divers services.

Jean-Marie Séguin,  
Vice-Président,  
Comité Exécutif.

70-233

Je, soussigné, vice-président du comité exécutif de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une durée de dix (10) ans pour l'achat d'un camion-échelle, pour le service des incendies.

Jean-Marie Séguin  
Vice-Président,  
Comité Exécutif.

70-234

Je, soussigné, Jean-Marie Séguin vice-président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement no. 578, concernant le zonage ayant trait à la zone RB-1.

Jean-Marie Séguin,  
Vice-Président,  
Comité Exécutif.

70-235

Je, soussigné, Gilles Rocheleau, échevin donne avis de la présentation d'un règlement en vue de réglementer le stationnement et le remisage des autobus et des camions dans les limites de la cité.

Gilles Rocheleau,  
Échevin.

70-236

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 1er juin 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1111, modifiant le règlement 578, concernant le zonage soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-237

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 1er juin 1970, pour la prise en considération des règlements 1112, concernant la construction de trottoirs, bordures, pavages, le prolongement du système d'éclairage et d'alarme d'enseignes de rues dans le projet Thibault et sur la rue Place LaVérendrye ainsi qu'un emprunt de \$230,000, pour en payer le coût et 1113 concernant la construction de trottoirs, bordures, pavages, le prolongement du système d'éclairage et d'alarme, de gazonnement, la pose d'enseignes de noms de rues et plantation d'arbres ainsi qu'un emprunt de \$375,000, pour en payer le coût soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-238

CONSIDERANT qu'aucune requête n'a été déposée au bureau du greffier de la part des propriétaires de la zone M-7 et/ou des zones ou des secteurs contigus de ladite zone, et ce, dans les 5 jours de l'avis convoquant les électeurs concernés à une assemblée publique, pour la prise en considération du règlement 1110, modifiant le règlement 578 concernant le zonage.

CONSIDERANT que lors de l'assemblée publique tenue le 15 mai 1970, 12 personnes de 3 zones différentes, ont signé une requête en vue de soumettre ledit règlement à l'approbation des électeurs propriétaires, sous forme de référendum;

CONSIDERANT que parmi ces requérants, deux d'entre eux n'ont pas les qualités requises par la loi pour signer telle requête, n'étant pas de citoyenneté canadienne.

CONSIDERANT que selon les dispositions de l'article 426, de la loi des cités et villes, tel qu'amendée et selon l'avis légal du conseiller juridique de la cité; cette requête ne peut être considérée valide;

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que ce conseil décrète le règlement no. 1110, modifiant le règlement 578, concernant le zonage, réputé approuvé par les électeurs propriétaires de la cité.

Adopté.

Monsieur l'échevin Gilles Rocheleau est dissident.

70-239

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970 (rés. no. CE-70-556), ce conseil autorise le trésorier de la cité à faire un virement de fonds au montant de \$10,000., de l'appropriation 410-0 salaire-service des estimations à l'appropriation 413 gratification de départ.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 27 mai, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-240

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970 (rés. no. CE-70-561) ce conseil autorise le trésorier de la cité à augmenter les revenus non spécialement appropriés et/ou à effectuer les virements de fonds suivants:

DEBIT

414-2	Régime de rentes part de la cité	9,799.38	
414-3	Régime de rentes administration	345.66	
423	Assurances générales	8,511.43	
425	Assurances groupes	464.63	

426	Téléphone	3,296.31
346	Subvention provinciale	12,552.39
		34,969.80

CREDIT

425	Assurances resp. patronale	2,649.80
489-13	Aréna Bar coût des marchandises	400.00
519-1	Provision pour taxes douteuses	21,500.00
468-1	Enlèvement des ordures ménagères	10,420.00

34,969.80

Le trésorier de la cité a émis, en date du 27 mai 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-241

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970 (rés. no. CE-70-562) ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer les virements de fonds suivants et ce, afin de procéder à la répartition des frais généraux, savoir:

DEBIT

413	Gratification de départ	46,999.00
414-1	Régime de rentes du Québec	39,412.00
414-2	Régime de rentes part de la cité	262,599.62
414-3	Régime de rentes administration	2,574.34
423	Assurances générales	43,188.18
424	Assurance responsabilité patronale	29,538.80
425	Assurance groupe	27,595.37
426	Téléphone	23,803.69

475,711.00

CREDIT

417-1	Frais généraux administration	116,032.00
-1		

431-11	Frais généraux incendies	155,959.00
435-10	Frais généraux police	123,620.00
446-7	Frais généraux éclairage	2,580.00
453-8	Frais généraux travaux publics	52,660.00
483-11	Frais généraux bibliothèque	8,090.00
485-80	Frais généraux loisirs	2,720.00
489-12	Frais généraux aréna	3,680.00
503-2	Frais généraux aqueduc	10,370.00
		475,711.00

Le trésorier de la cité a émis, en date du 27 mai 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-242

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-552, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil consent à modifier ses résolutions 70-120 et 70-159, de façon à modifier le nom de Ballai Brothers Brick and Block Contractors Ltd., pour se lire "Ballai Frères Ltée".

De plus, ce conseil consent à modifier le prix de vente établi dans sa résolution 70-120 pour se lire \$10,231. au lieu de \$10,271.

Adopté.

70-243

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-548, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil accepte la permanence de Mlle Paulette Charbonneau au poste de sténo-dactylo 1, au service des finances. Cette dernière ayant rempli à la satisfaction de la cité, sa période d'essai de 6 mois.

Adopté.

70-244

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-549, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil accepte la permanence des constables suivants, à savoir:

Robert Chartier,  
André Legault  
Guy Renaud.

Jacques Latrémouille  
Alain Marion

Adopté.

70-245

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

QUE conformément à la recommandation CE-70-564, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil accepte l'engagement de monsieur Guy Mignault domicilié au 310 boul Taché, Hull, au poste de coordonnateur des affaires culturelles effectif le 3 juin 1970, et ce, aux conditions suivantes:

1. Le salaire annuel est établi à \$7,000. incluant une allocation des dépenses pour l'usage de son automobile dans l'exercice de ses fonctions.

2. Cet employé bénéficiera de tous les bénéfices marginaux accordés aux autres employés non-syndiqués de la cité, à l'exception du temps supplémentaire.

3. Ce dernier relèvera du directeur des loisirs.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation 485-15.

Le trésorier de la cité a émis un certificat à cet effet, certifiant qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

Adopté.

70-246

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la

recommandation CE-70-434, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 mai 1970, ce conseil consent à renouveler le bail consenti à la cie E.B. Eddy, pour la location d'une partie de la rue St-Jean-Baptiste, en vertu d'un acte passé devant Me Claude Blain, le 2 juin 1965, ainsi que la modification apportée audit contrat devant Me Claude Blain, le 13 février 1968.

Les conditions seront les mêmes qu'établies par le conseil par la résolution no. 64-646 adoptée le 6 octobre 1964.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer l'acte requis pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

70-247

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-557, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 27 mai 1970, ce conseil autorise le président du comité exécutif et le greffier de la cité, à signer le contrat de location avec la firme Equipement de Bureau Commercial, 121 rue Eddy, Hull, P.Q. pour la location d'une calculatrice.

Adopté.

70-248

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil autorise le département des travaux publics à faire l'installation de 2 enseignes indiquant vitesse contrôlée au radar, lesquelles seront installées aux limites ouest de la cité, soit sur les boul. Taché et Brunet.

Adopté.

70-249

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil décrète un non stationnement sur les deux côtés du boul. Taché entre l'extrémité ouest du parc école Jean de Brébeuf et la rue Bégin.

Le département des travaux publics est par la présente autorisé à faire les installations des enseignes requises, pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

Monsieur l'échevin J.Alexis Maurice est dissident.

70-250

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil autorise le département des travaux publics à faire l'installation de 4 nouvelles enseignes indiquant "zone scolaire", sur les boulevards Taché et Brunet lesquelles seront installées entre les affiches existantes.

Adopté.

70-251

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil autorise le département des travaux publics à enlever le 2ième feu de circulation, soit la flèche indiquant le virage à droite sur la rue St-François en provenance du boulevard Taché, direction ouest.

Adopté.

70-252

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que le comité exécutif fasse rapport à ce conseil pour la prochaine assemblée, des développements en ce qui a trait aux modifications au règlement de paix et bon ordre.

Adopté.

70-253

Adopté.

PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

(S)JEAN-MARIE SEGUIN  
Président

ET RESOLU que la présente assemblée soit  
ajournée au 23 juin 1970.

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.







CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 23 JUIN 1970

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil à l'hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 23 juin 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour, et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur J. Edmond Bériault.

70-254-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil a appris avec regret le décès de monsieur Aimé Guertin, citoyen avantageusement connu dans la cité de Hull, et désire offrir à son épouse ainsi qu'aux membres de la famille éprouvée leurs plus sincères condoléances.

Adopté.

70-255-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que ce conseil a appris avec regret le décès de l'épouse de monsieur Emile Lemieux, ex-échevin de la cité de Hull, et désire offrir à monsieur Lemieux ainsi qu'aux membres de la famille éprouvée leurs plus sincères condoléances.

adopté.

70-256-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée

régulière du conseil du 2 juin 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-257-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que le procès verbal de l'assemblée publique tenue le 15 juin 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1114 modifiant le règlement 578, concernant le zonage ainsi que le règlement numéro 1115 modifiant le règlement 579, concernant la construction, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-258-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement pour décréter que la caserne à incendie du boulevard St-Joseph soit convertie en Centre de Loisirs pour personnes âgées, dès que la nouvelle caserne de la rue St-Raymond sera complétée et occupée par le service des incendies.

Jean-Marie Séguin,  
Echevin.

70-259-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, je proposerai la publication d'un bulletin périodique d'informations municipales ainsi que la création du poste d'agent d'information pour la cité de Hull.

Jean-Marie Séguin,  
Echevin.

70-260-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation du règlement afin de modifier le règlement 578 (zonage) en vue de modifier le zonage de la zone CB-9.

Gilles Rocheleau,  
Echevin.

70-261-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-572, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 3 juin 1970, relativement à l'acceptation de l'offre de monsieur Denis Rocheleau, de transférer à la cité une largeur de 50 pieds (côté ouest), d'une partie des lots 6D-106 à 6D-107, entre les rues Lucien Brault et Mont-Bleu. En retour, la cité cède à monsieur Rocheleau les lots 6D-108-1 et 6D-109-1 d'une largeur de 6 pieds entre les mêmes rues, plus une somme de \$2,000. Le tout tel que démontré au plan no. 8C-2885 et description technique préparée par l'arpenteur géomètre Serge Hamel, en date du 22 mai 1970, et concernant l'achat d'une partie de la rue Bilodeau; en règlement final entre les parties dans cette affaire.

Ce conseil autorise le président du comité exécutif et le greffier de la cité à signer pour et au nom de la cité, l'acte notarié pour l'achat et le transfert de ces lots.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les disponibilités du règlement no. 1003-1 aqueduc.

**Estimation**

achat de la rue	\$2,000.
Frais de notaire	150.
	<b>\$2,150.</b>

Le trésorier de la cité a émis en date du 3 juin 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-262-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-645, faite par le comité exécutif, le 23 juin 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer les virements de fonds suivants, savoir:

ITEM	DEBIT	CREDIT
492- Imprévus	\$26,000	

518-431	Dépenses capitales Incendies	\$ 3,650
518-435	Dépenses capitales Police	4,450
518-437	Dépenses Capitales Circulation	2,000
518-446	Dépenses capitales Eclairage des rues	1,500
518-453	Dépenses capitales Travaux publics - Outilages	910
518-463	Dépenses capitales Outilages - Garage	2,000
518-484	Dépenses capitales Loisirs, travaux publics	7,490
518-172	Aménagement Carrière Tremblay	4,000
		<b>\$26,000</b>
		<b>\$26,000</b>

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée.

Hull, 22 juin 1970.

(S)J.G. St-Arnaud,  
Trésorier.

Adopté.

70-263-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la résolution CE-70-647, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 23 juin 1970, ce conseil autorise le trésorier à effectuer les virements de fonds suivants:

	DEBIT	CREDIT
422-2 Propriétés mun. Matériaux	\$ 125.00	
422-4 Propriétés mun. Divers & Imprévus		\$ 125.00
437-2 Circulation Matériaux		
437-8 Circulation Services	82.32	
437-8 Circulation Divers & Imp.		82.32

Règlement:

1010-3	2,459.64
1010-8	2,459.64

1050-5	3.57	
1050-6		3.57
1064-5	3,667.19	
1064-2		3,000.00
1064-3		667.19
1080-3	56.14	
1080-2		56.14
	\$6,393.86	\$6,393.86

Je, soussigné, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit des appropriations ci-dessus mentionnées.

Hull, 22 juin 1970.

(S)J.G. St-Arnaud,  
Trésorier.

Adopté.

70-264-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-622, faite par le comité Exécutif, lors de son assemblée tenue le 16 juin 1970, ce conseil consent à l'engagement de monsieur Gilles Beaudry, ingénieur professionnel et urbaniste diplômé, au poste de directeur du service d'urbanisme aux conditions salariales suivantes:

De la date d'entrée en fonction jusqu'au 30 avril 1971, le salaire annuel est établi à \$15,000. plus \$2,000. pour allocation de dépenses annuelles.

Au 1er mai 1971, le salaire annuel sera de \$16,000. plus \$2,000. pour allocation de dépenses annuelles.

Le service d'urbanisme aura juridiction sur les services (division) de la Rénovation urbaine, relogement, permis de construction et zonage.

Les fonds pour cette fin au montant approximatif de \$14,400., pour l'année 1970-1971 seront pris à même l'appropriation "urbanisme 417-0 bureau d'urbanisme".

Monsieur Beaudry recevra les autres bénéfices accordés aux autres chefs de services.

Le trésorier de la cité est autorisé à effectuer un virement intrafonds au montant de \$14,400.

de l'appropriation 417-4 à l'appropriation 417-0 (urbanisme-salaire).

Le trésorier de la cité a émis, en date du 16 juin 1970, un certificat à cet effet sujet au virement de fonds plus haut mentionné.

Adopté.

70-265-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-621, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 16 juin 1970, ce conseil consent à la nomination de monsieur Robert Danis, au poste de directeur du service des estimations en remplacement de monsieur Ronald St-Cyr, démissionnaire.

Monsieur Danis recevra son salaire actuel de \$9,793.52, pour l'année en cours plus un supplément de \$3,706.32 pour la période durant laquelle il dirigera le service des estimations.

A partir du 1er mai 1971, il recevra un salaire de \$10,283.52, plus un supplément de \$3,706.32 pour la période (si le cas échéant) durant laquelle il dirigera le service des estimations.

Les suppléments accordés incluent l'allocation de dépenses d'automobile et le temps supplémentaire.

Monsieur Danis recevra les autres bénéfices accordés aux autres chefs de services.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 15 juin 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-266-

#### PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE MARCEL D'AMOUR APPUYE PAR L'ECHEVIN JULIEN GROULX

ET RESOLU que conformément aux dispositions de la charte de la cité, ce conseil consent à la nomination de monsieur l'échevin Jean-Yves Gougeon, au poste de maire-suppléant pour le terme d'office se

terminant le 30 octobre 1970, en remplacement de monsieur l'échevin Gilles Rocheleau.

Adopté.

70-267-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que demande soit faite à la communauté régionale de l'Outaouais, d'adopter un règlement afin d'établir une politique uniforme en vue d'acquisition future d'immeubles appartenant aux municipalités comprises dans le territoire de ladite communauté.

Adopté.

70-268-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que selon l'article 4 de la loi de police, sanctionnée le 21 juin 1968, ce conseil prie le procureur général de la province de Québec, d'autoriser le juge de la cour municipale de la cité de Hull, à nommer des personnes à titre de constables spéciaux, et ce, afin d'améliorer la sécurité et résoudre de nombreux problèmes de circulation dans les limites de la cité de Hull.

Adopté.

70-269-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-20, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil décrète un stationnement limité à une heure de 9.00 A.M. à 6.00 P.M., sur le côté est de la rue Montcalm, entre les rues Bagot et Ste-Bernadette, et ce, pour une période d'essai d'un mois.

Le service des travaux publics est autorisé à installer les enseignes nécessaires.

Adopté.

70-270-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation 70-21, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil décrète un stationnement interdit sur les deux côtés de la rue Dollard entre les rues Victoria et Papineau, et ce, pour une période d'essai d'un mois.

Le département des travaux publics est autorisé à installer les enseignes appropriées.

Adopté.

70-271-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation 70-22, faite par la commission de stationnement lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil autorise l'enlèvement des parcomètres numéros 301 et 302, rue Wellington, et décrète une zone de chargement sur une longueur de 45 pieds.

Le département des travaux publics de la cité est autorisé à effectuer ce travail.

Adopté.

70-272

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation 70-24, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil décrète une zone de stationnement interdit sur le côté est de la rue St-Rédempteur, entre les rues Hôtel-de-Ville et Papineau, et ce, pour une période d'essai d'un mois.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à installer les enseignes requises.

Adopté.

70-273-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU QUE POUR FAIRE SUITE à la recommandation 70-26 faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil décrète une zone de non stationnement sur le côté est de la rue Leduc du coin sud-est de la rue Wright en direction sud sur une distance de 40 pieds.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à installer les enseignes requises.

Adopté.

70-274-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation 70-27 faite par la commission de stationnement lors de son assemblée tenue le 17 juin 1970, ce conseil décrète une zone de non stationnement sur le côté sud de la rue Frontenac du coin sud-est de Eddy et Frontenac en direction est sur Frontenac sur une distance de 40 pieds.

Le service des travaux publics est autorisé à installer les enseignes appropriées.

Adopté.

70-275-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que selon les dispositions de l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission des Affaires culturelles, à la suite des assemblées tenues les 22 avril et 19 mai 1970.

Adopté.

70-276-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission de la Récréation, à la suite de son assemblée tenue le 11 mai 1970.

Adopté.

70-277-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission de stationnement à la suite de son assemblée tenue le 14 avril 1970.

Adopté.

70-278

PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que demande soit faite au conseil municipal de la municipalité de Lucerne de geler les permis de construction dans le territoire que la cité de Hull se propose d'annexer, et ce, dans l'attente d'une étude à être effectuer par le ministère des Affaires municipales de la province de Québec.

Adopté.

70-279-

CONSIDERANT que ce conseil a obtenu les lettres patentes instituant la corporation du foyer du bonheur;

CONSIDERANT que ces lettres patentes spécifient que la cité nomme les onze directeurs de ladite corporation;

CONSIDERANT qu'à l'origine, ce conseil avait nommé son trésorier monsieur Bernard Clairoux, comme directeur, afin qu'un lien étroit existe entre l'hôtel de ville et la corporation;

CONSIDERANT qu'à cause de son état de santé, monsieur Clairoux avait demandé d'être relevé de cette fonction;

CONSIDERANT qu'afin d'assurer la continuité, ce conseil avait nommé son greffier, monsieur Roland Stevens;

CONSIDERANT que monsieur Stevens a quitté le service de la ville;

CONSIDERANT qu'il y a intérêt à ce que la ville continue à être représentée au bureau de direction;

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
MARCEL D'AMOUR

ET RESOLU que ce conseil consent à la nomination de monsieur Robert LeSage, greffier de la cité, au poste de secrétaire de la Corporation du Foyer du Bonheur Inc.

Adopté.

70-280-

ATTENDU que la cité de Hull possède un service d'évaluation composé d'un personnel compétent et expérimenté;

ATTENDU qu'en vertu du bill 77 créant la communauté régionale de l'Outaouais, les services municipaux d'évaluation doivent disparaître;

ATTENDU qu'à partir de janvier 1972, la

C.R.O. assume l'exclusivité de l'évaluation sur son territoire;

ATTENDU que les communautés urbaines de Montréal et Québec ont absorbé en totalité les employés des services d'évaluation des municipalités membres;

ATTENDU que le manque de directives et de politiques précises causent préjudice et aux employés et à la cité de Hull;

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que ce conseil prie la C.R.O. de statuer immédiatement et d'accepter le transfert des employés du service d'évaluation de Hull et de toute autre municipalité de la communauté.

Adopté.

#### BUREAU DE REVISION

Le greffier donne lecture du rapport soumis par le bureau de révision relativement à l'étude des plaintes du rôle spécial d'évaluation déposé le 30 avril 1970. Selon les dispositions de l'article 333H de la charte de la cité, ce rôle est homologué avec la déposition de ce rapport.

#### AJOURNEMENT SINE DIE

(S)J.EDMOND BERIAULT(S)ROBERT LeSAGE  
Président Greffier.







CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 7 JUILLET 1970

A une assemblée régulière du conseil, de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 7 juillet 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Messieurs les échevins J.Y. Gougeon et Jean-Marie Séguin donnent avis d'absence.

70-281-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière ajournée du conseil, du 23 juin 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-282-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-690 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 30 juin 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1116, modifiant le règlement no. 571, concernant la fermeture de rue et de ruelle, en vue de fermer la rue connue comme étant les lots 6D-106, 6D-107, 6D-108-1, 6D-109-1.

Adopté.

70-283-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation

CE-70-683, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 30 juin 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1117, concernant la construction de trottoirs, bordures, pavages, le prolongement du système d'éclairage et d'alarme, de gazonnement, la pose d'enseignes de noms de rues sur les rues Lemieux, Décosse et Pelletier et correction de l'égout, rue Marcoux, ainsi qu'un emprunt de \$123,000.00 pour en payer le coût.

Selon les dispositions de l'article 593, de la loi des cités et villes, une assemblée publique les personnes majeures inscrites au rôle-d'évaluation comme propriétaire d'immeubles imposables est convoquée pour être tenue vendredi le 17 juillet 1970, entre 7.00 heures et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-284-

Je, soussigné, Marcel D'Amour, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement numéro 578, concernant le zonage afin d'abroger la zone P-11 et attacher cette subdivision à la zone RA-2.

Marcel D'Amour,

Maire.

70-285-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-665, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 23 juin 1970, ce conseil consent à autoriser le président du comité exécutif et le greffier de la cité, à signer une main levée des conditions 3, 4, 5 et 6 ainsi que la clause résolutoire stipulée au paragraphe 7 du contrat intervenu entre la cité de Hull et William Stoody, homme d'affaires, demeurant au 175 avenue Carling, Ottawa, province d'Ontario, devant Me Guy Couture, en date du 13 juillet 1959 ainsi qu'aux conditions 3, 4, 5 et la clause résolutoire stipulée au paragraphe 6 du contrat intervenu entre la cité de Hull et monsieur Victor Bernier, con tracteur, demeurant au 3968, rue Ontario, Montréal,

province de Québec, devant Me Guy Couture,  
en date du 13 juillet 1959.

Adopté.

70-286-

Je, soussigné, Gilles Rocheleau, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt pour un montant suffisant afin de pourvoir à la construction d'une piscine extérieure à être localisée sur le résidu du terrain de la caserne d'incendie, en construction, sur la rue St-Raymond.

Gilles Rocheleau  
Echevin.

70-287-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 1, chapitre 298, des Statuts Refondus de Québec 1964, ce conseil accorde à MM René Goyette, Pat Nadon, Claude Gibson, Maurice Régimbald, J.G. Nadon, Serge LeBel et plusieurs autres, son assentiment et son autorisation de se former en

association sous le nom de "L'UNION LOCALE DES RAQUETTEURS OTTAWA-HULL & REGION" ayant son siège social à Hull.

Adopté.

70-288-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-707, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 7 juillet 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1118, concernant un prêt de la cité de Hull, à l'Office Municipal d'Habitation de Hull, et un emprunt au montant de \$252,000.

Adopté.

70-289-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 20 juillet 1970.

Adopté.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.







CANADA  
Province de Québec  
District de Hull } CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 20 JUILLET 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'hôtel de ville de ladite cité, lundi, le 20 juillet 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

M. Le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour, et les échevins J. Groulx, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

70-290-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière du 7 juillet 1970, soient confirmées.

Adopté.

Monsieur l'échevin J. Alexis Maurice prend son siège.

70-291-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-735, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil approuve le règlement 1119, modifiant le règlement numéro 578 concernant le zonage en vue d'abroger la zone P-11 et rattacher les lots de cette subdivision à la zone "RA-2".

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 31 juillet 1970, entre 7.00 et

8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-292-

Je, soussigné, Marcel D'Amour, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt en vue de construire un trottoir sur le boulevard Montclair.

Marcel D'Amour,  
Maire.

70-293-

Je, soussigné, J. Edmond Bériault, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement numéro 578, afin d'abroger la zone RD-7 et d'intégrer le secteur à la zone CB-1.

J. Edmond Bériault,  
Echevin.

70-294-

Je, soussigné, Julien Groulx, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt afin d'aménager une piscine extérieure au parc Dussault.

Julien Groulx,  
Echevin.

70-295-

Je, soussigné, Gilles Rocheleau, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement 591, concernant la fermeture de rue afin d'autoriser la fermeture de la rue connue comme étant la subdivision 775 du lot 5, rang V, canton de Hull.

Gilles Rocheleau,  
Echevin.

70-296-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement 578, concernant le

zonage, et ce, afin de modifier le zonage des zones CB-12 et CB-9.

Gilles Rocheleau  
Echevin.

70-297-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 17 juillet 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1117, concernant la construction de trottoir, bordure, pavage, prolongement du système d'éclairage et d'alarme, de gazonnement, la pose d'enseignes de noms de rues, sur les rues Lemieux, Décosse et Pelletier et correction de l'égout rue Marcoux ainsi qu'un emprunt au montant de \$123,000., pour en payer le coût, soit adopté tel que présenté.

Adopté.

70-298-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-736, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil accepte de modifier sa résolution 70-177, adoptée lors de l'assemblée régulière tenue le 21 avril 1970, en substituant les mots "Jacques Beaudry en fiducie" par les mots "Charles Major, Marcel Beaudry et Jacques Beaudry".

Adopté.

70-299-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-716, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 14 juillet 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à faire un virement de fonds au montant de \$15,000., de l'appropriation "imprévu" item 492, à l'appropriation "Gratification de départ, item 413.

Le trésorier de la cité a émis en date du 7 juillet 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-300-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF  
COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-738 faite le 20 juillet 1970, ce conseil approuve les modifications suivantes au budget de l'année 1970-71:

SECTION REVENUS	DEBIT	CREDIT
Surplus antérieur(360)	\$355,115.	
Rev.des parcomètres(317)	\$171,000.	
SECTION DEPENSES		
Imprévus (492)	184,115.	
	\$355,115.	\$355,115.

Ces changements sont devenus nécessaires à cause du fait que le surplus anticipé au moment de la préparation du budget est inférieur au surplus réel réalisé pour l'année financière 1969-70; les revenus prévus au chapitre des parcomètres sont réduits de \$171,000. à cause du fait que la réserve provenant des parcomètres a été portée aux revenus de l'année financière 1969-70, alors que le budget de 1970-71 prévoyait cette somme comme revenus courants.

Adopté.

70-301-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-739, faite par le comité exécutif, le 20 juillet 1970, ce conseil autorise le trésorier à effectuer les virements de fonds suivants:

	Dr.	Cr.
475-4(b) Subvention et dons		\$6,500.
518-489 Aréna-dépenses cap.		45,100.
492 Imprévus	51,600.	
	\$51,600.	\$51,600.

Adopté.

70-302-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-32, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil autorise le Transport Urbain de Hull Limitée, à modifier son circuit "côte du Nord" tel que démontré au plan ci-annexé et faisant partie intégrante de ladite résolution, et ce, pour une période d'essai de soixante (60) jours à compter du 1er septembre 1970, et sujet au bon fonctionnement des feux de circulation à l'angle de la rue Isabelle et du boulevard St-Joseph.

Adopté.

70-303-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-40, faite par la commission de stationnement lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil autorise le département des travaux publics à procéder à l'enlèvement des deux (2) parcomètres sis sur le côté sud de la rue Hôtel de ville à l'angle sud-est de la rue Laval et y décrète une zone de non stationnement, sur ledit côté sud de la rue Hôtel de ville, entre la rue Laval en direction est jusqu'à la ligne de division des lots de la propriété de mademoiselle Addad et le terrain de stationnement de la communauté régionale de l'Outaouais.

Adopté.

70-304-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-37, faite par la commission de stationnement lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil autorise le département des travaux publics à procéder à l'enlèvement des parcomètres nos 342 et 343, en face de la propriété 54 rue Eddy et y décrète

une zone de chargement sur une longueur de quarante (40) pieds.

Adopté.

70-305-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-33, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil décrète une zone de non-stationnement sur le côté sud de la rue Bagot entre le ruisseau de la Brasserie et la rue Montcalm, ainsi que le long du parapet du ruisseau de la Brasserie faisant face à la rue Bagot.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à installer les enseignes requises.

Adopté.

70-306-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que selon les dispositions de l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission des affaires culturelles, à la suite de son assemblée tenue le 28 mai 1970.

Adopté.

70-307-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que conformément à l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil accepte les minutes de la commission de stationnement, lors de ses assemblées tenues les 17 juin et 6 juillet 1970.

Adopté.

70-308-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que selon les dispositions de

l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de la commission de la récréation, à la suite de son assemblée tenue le 15 juin 1970.

Adopté.

70-309-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-36, faite par la commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 16 juillet 1970, ce conseil décrète une zone de stationnement limité à une heure entre 9.00 heures a.m. et 6.00 heures p.m., sur le côté est de la rue Notre-Dame à partir du coin nord-est de l'intersection Sacré-Coeur en direction nord sur une distance de soixante-quinze (75) pieds.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à installer les enseignes requises.

Adopté.

70-310-

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que la firme Massé, Vien & Cie soit engagée à titre de vérificateurs pour la cité de Hull, pour l'année fiscale débutant le 1er mai 1970 et se terminant le 30 avril 1971, et ce, à la rémunération mentionnée au budget de l'année en cours.

Les vérificateurs devront se conformer aux articles 340 et 341, de la charte de la cité quant au serment d'office et à la préparation du rapport financier, et ce, sujet au certificat du trésorier.

Adopté.

70-311-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation CE-70-737, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 20 juillet 1970, ce conseil approuve le règlement

no. 1120 adoptant un programme d'habitation municipal.

Son honneur le maire demande le vote.

Pour: J.E. Bérault, J. Groulx, J.A. Maurice, F. Mutchmore, P.E. Poulin, M. d'Amour, J.M. Séguin: 7 Contre: J.Y. Gougeon, G.Rocheleau: 2

Monsieur l'échevin G. Rocheleau demande un vote de reconsidération.

70-312-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la résolution CE-70-740, adoptée par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 20 juillet 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1121, concernant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Lucerne, tel qu'indiqué d'un pointillé de couleur bleu sur le plan portant le numéro 2C-2862, préparé par l'arpenteur-géomètre Serge Hamel sous date du 5 mai 1970, et conformément à la description technique qui s'y rapporte.

Que le greffier de la cité soit autorisé de soumettre ce règlement aux autorités de la municipalité de Lucerne, pour approbation, le tout en conformité avec la procédure édictée par la loi des cités et villes.

Adopté.

70-313

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation de règlement dans le but de transférer les lots du projet Urbandale à l'Office Municipal d'Habitation.

Marcel D'Amour,  
Maire.

70-314-

CONSIDERANT que ce conseil désire coopérer avec les autorités fédérales et provinciales pour le développement de l'île de Hull;

CONSIDERANT qu'il est tout de même

normal que le conseil municipal de Hull, à titre de mandaté des contribuables de la cité de Hull, connaisse les projets des gouvernements fédéral et provincial;

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

QUE ce conseil forme un comité composé de son honneur le maire agissant comme président et de messieurs les échevins de l'île de Hull, messieurs Julien Groulx, J.E. Bériault et J.A. Maurice; lequel comité aura pour mandat de rencontrer conjointement si possible, monsieur Jean Marchand, ministre fédéral responsable du développement de la capitale nationale, le député de Hull monsieur Oswald Parent, ministre provincial, délégué auprès de la commission de la capitale nationale, monsieur Gaston Isabelle, député de Hull au fédéral et monsieur Douglas Fullerton, président de la commission de la capitale nationale, afin d'établir des modalités qui permettront à

l'avenir aux autorités municipales, de participer aux décisions qui impliqueront l'avenir de l'île de Hull.

Que copie de cette résolution soit adressée à toutes les personnes concernées.

Adopté.

70-315-

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUNCHMORE

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 21 juillet 1970, à 5,00 heures p.m.

Adopté.

(S)J.E. BERIAULT (S)ROBERT LeSAGE  
Président Greffier.









CANADA  
Province de Québec  
District de Hull }  
CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 21 JUILLET 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 21 juillet 1970, à

5.00 heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J.Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Le conseil n'ayant rien à transiger, la séance est ajournée sine die.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.









CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 4 AOUT 1970.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 4 août 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour, et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J.E. Bériault.

70-316-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que les minutes des assemblées régulières ajournées des 20 et 21 juillet 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-317-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-776, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 juillet 1970, ce conseil adopte tel que lu, le règlement numéro 1122 modifiant le règlement 578, concernant le zonage ayant trait aux restrictions "A" et "B" imposées à la zone CB-12, dans l'article 40 dudit règlement.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 14 août 1970, entre 7.00 heures et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et

ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-318-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-777 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 juillet 1970, ce conseil adopte tel que lu le règlement numéro 1123 modifiant le règlement 578, concernant le zonage en vue d'abroger la zone RD-7 et y intégrer le territoire à la zone CB-1.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le vendredi 14 août 1970, entre 7.00 heures et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-319-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-778, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 juillet 1970, ce conseil adopte tel que lu le règlement numéro 1124, modifiant le règlement numéro 591, concernant la fermeture de rues et de ruelles en vue de fermer la rue connue comme étant la subdivision 775, du lot 5 rang V, canton de Hull.

Adopté.

70-320-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-792, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 4 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1125, modifiant le règlement 385, concernant

la paix et le bon ordre, le bien-être général, les bonnes moeurs et l'amélioration de la cité.

Adopté.

70-321-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 31 juillet 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1119, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-322-

Je, soussigné, Jean-Marie Séguin, vice-président du comité exécutif, de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt pour un montant suffisant en vue de payer le coût des travaux pour l'aménagement des rues Talbot, Riel, Cité Etudiante et Mont-Bleu.

Jean-Marie Séguin,  
Vice-président,  
Comité Exécutif.

70-323-

Je, soussigné, Jean-Marie Séguin, vice-président du comité exécutif donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt pour un montant suffisant en vue de payer le coût de la construction de conduites d'égout pluvial et d'aqueduc sur le boulevard Fournier.

Jean-Marie Séguin,  
Vice-président,  
Comité Exécutif.

70-324-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de présentation de règlement modifiant le règlement 578, concernant le zonage ayant trait aux postes d'essence dans la cité de Hull.

Jean-Marie Séguin,  
Echevin.

70-325-

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de présentation de règlement, en vue de modifier le règlement no. 578, concernant le zonage afin de détacher de la zone M-7, une partie du lot 5E, lequel territoire deviendra en partie zone RH avec dispositions spéciales et zone CB.

Gilles Rocheleau,  
Echevin.

70-326-

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, urgent et d'intérêt public d'aménager un terrain pour desservir la construction de Place du Portage;

CONSIDERANT que le ministère des travaux publics de la province de Québec a autorisé la cité à aménager un terrain de stationnement temporaire sur les terrains vacants entre les rues Notre-Dame et Maisonneuve;

CONSIDERANT que le directeur des travaux publics de la cité dans un rapport daté du 21 juillet 1970, estime le coût des travaux à \$6,300.00;

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-764 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 juillet 1970, ce conseil accepte de bien vouloir autoriser un virement de fonds de \$6,300.00 de l'appropriation 492 "Imprévus" à l'appropriation 458-5 "stationnement temporaire - Place du Portage".

Sur approbation dudit virement de fonds par le conseil municipal, le service des travaux publics est autorisé à effectuer les travaux nécessaires à cette fin, le tout suivant le rapport et l'estimation préparé par le directeur des travaux publics, en date du 21 juillet 1970.

Adopté.

70-327-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation CE-70-751 faite par le comité exécutif lors de

son assemblée tenue le 21 juillet 1970, ce conseil consent à apporter les modifications suivantes au budget des loisirs, item Escale - saison estivale 1970-71:

**SECTION DES REVENUS  
DEBITER**

Item 340-18 Bar	\$6,500.
Item 340-19 Casse-croûte	2,000.
Item 340-20 Location	500.
Item 340-21 Spectacles	600.
Item 340-22 Divers	400.

**TOTAL** \$10,000.

**SECTION DES DEPENSES**

**CREDITER**

Item 485-23 Escale - saison été	
Administration - gages	\$3,945.
Item 485-24 Administration -	
Entretien	2,305.
Item 485-25 Bar - Gages	1,000.
Item 485-26 Bar	
Marchandises	2,000.
Item 485-27 Casse-croûte -	
Marchandises	750.

**TOTAL** \$10,000.

Adopté.

70-328-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que selon la recommandation CE-70-753, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 21 juillet 1970, ce conseil accepte de louer à la personne ci-dessous mentionnée, les parties des lots 255-497, 498B et Pt. 1191.

Rôle 5509 Monsieur Léopold Murray, 16, rue Graham Hull, P.Q. Partie de la subdivision 497,  
la subdivision 498B et partie de la ruelle 1191 du lot 255 mesurant 50 pieds de largeur par des profondeurs irrégulières et couvrant une superficie de 2,822, pieds carrés, situées au nord d'une partie de la subdivision 497, 498B du lot 255.

**CONDITIONS:**

- a) Le loyer du terrain sera de \$5.00 pour cinq ans renouvelable tous les cinq (5) ans;
- b) Aucune construction, bâtisse, piscine etc. ne sera permise;
- c) L'entretien ou les dépenses encourues pour modification du terrain seront faits aux frais du locataire;
- d) La cité ne s'engage pas à faire l'arpentage dudit terrain;
- e) Sur avis de trente (30) jours, ce dernier pourra mettre fin au bail.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, l'acte de location autorisé par la présente résolution.

Adopté.

70-329-

ATTENDU que l'Unité Sanitaire de Hull n'a pas d'inspecteur à plein temps pour s'occuper des plaintes des contribuables de Hull;

ATTENDU qu'il est nécessaire, urgent et d'intérêt public de faire l'inspection des restaurants, hôtels et endroits publics;

ATTENDU que cette lacune peut causer préjudice à la santé des citoyens;

ATTENDU que la cité de Hull contribue \$36,000. annuellement pour ce service;

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE**

ET RESOLU que ce conseil prie l'honorable ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Etre de la province de Québec, de nommer le personnel requis afin d'effectuer les inspections sanitaires dans la cité de Hull.

Adopté.

70-330-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT**

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi des cités et villes, ce conseil approuve les minutes de l'assemblée de la commission des Affaires Culturelles, tenue le 30 juin 1970.

Adopté.

70-331-

ATTENDU que le terrain situé sur le côté nord-ouest du boulevard Cité Etudiante entre la rue Thérien et le boulevard Riel appartient à la commission de la capitale nationale;

ATTENDU que ce terrain est dans la municipalité de Lucerne;

ATTENDU que la police de Hull n'a pas juridiction sur ce territoire;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public et de la sécurité des enfants de maintenir ce terrain propre.

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUNCHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que ce conseil prie les autorités de la commission de la capitale nationale et les autorités concernées, de prendre les mesures nécessaires afin de nettoyer et d'interdire de jeter des déchets sur le terrain en question et sévir contre les individus trouvés coupables d'infraction.

Adopté.

70-332-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 6 août à 5.00 heures de l'après-midi.

Adopté.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull }  
CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 6 AOUT 1970.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, jeudi, le 6 août 1970, à 5.00 heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J.E. Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Messieurs les échevins G. Rocheleau et P.E. Poulin ont donné avis d'absence.

70-333-

### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-795, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1126, concernant la construction de pavage, trottoir, bordure, le gazonnement, l'éclairage et alarme, la pose d'enseignes de rues, sur la rue Talbot et les boulevards Riel, Cité Etudiante et Mont-Bleu, ainsi qu'un emprunt au montant de \$6,000. l'utilisation des surplus aux règlements numéros 874, 848, 926, 1007 et 1010, l'imposition au montant de \$63,689.44 pour en payer le coût.

Suivant les dispositions de l'article 593 de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation comme propriétaire d'immeubles imposables est convoquée pour être tenue le 17 août 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-334-

### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-796, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1127, concernant l'exécution de certains travaux et la pose d'un égout pluvial et les raccordements d'aqueduc sur le boulevard Fournier entre les rues Bériault et Lambert, un emprunt au montant de \$41,000., pour en payer le coût.

Suivant les dispositions de l'article 593 de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation comme propriétaire d'immeubles imposables est convoquée pour être tenue le 17 août 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-335-

### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-797, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1128, amendant le règlement 578, concernant le zonage, en vue de détacher de la zone M-7, une partie du lot 5E.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 14 août 1970, entre 7.00 heures et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-336-

### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-798, faite par le comité

exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1129, amendant le règlement 578, concernant le zonage en vue de modifier le zonage de la zone CB-9.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 14 août entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-337-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-799, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1130, modifiant le règlement 578, concernant le zonage, ayant trait aux postes d'essence (zone CA-23).

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 14 août 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-338-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF.**

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-800, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 août 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1131, modifiant le règlement 578, concernant le zonage, ayant trait aux postes d'essence (zone CB-3).

Suivant les dispositions de l'article 426, du

chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, est convoquée et sera tenue le 14 août 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal, de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-339-

ATTENDU que monsieur Jean-Baptiste Gervais, 173, rue Isabelle, Hull, a signé, en date du 22 juin 1970, une promesse d'achat pour le terrain portant le numéro 5-184-1 du rang V, canton de Hull;

ATTENDU qu'en date du 22 juin 1970, monsieur Jean-Baptiste Gervais, a déposé au bureau du trésorier, la somme de \$1.00 en vue de se porter acquéreur dudit lot;

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-705, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 7 juillet 1970, ce conseil consent de vendre à la personne ci-dessous mentionnée, la subdivision 184-1 du lot 5, et ce, au prix de \$42.00.

**Rôle 15103**

Monsieur Jean-Baptiste Gervais,  
173 rue Isabelle, Hull, P.Q.,  
Subdivision 184-1, du lot 5,  
ayant des mesures irrégulières et couvrant une superficie de 1,663 pieds carrés plus ou moins, et située à l'est de la subdivision 183-5.

**CONDITIONS:**

1. Un acte notarié devra être signé dans les 30 jours de la date de la résolution du conseil.
2. Le montant de \$1.00 sera réduit sur le prix de vente lors de la signature du contrat.
3. La préparation du contrat, l'enregistrement d'icelui frais d'arpentage ou autres, sont à la charge de l'acquéreur.
4. L'acquéreur paiera les taxes municipales et

scolaires au prorata du temps écoulé à compter de la signature de l'acte.

5. La cité ne s'engage pas à faire l'arpentage dudit terrain.

6. Le propriétaire et ou ses ayants droit devront s'engager à raccorder:

- a) Son égout pluvial à l'égout pluvial existant sur son terrain;
- b) Son égout sanitaire à l'égout sanitaire de la rue Isabelle;
- c) Son aqueduc à l'aqueduc existant de la rue Isabelle.

Le tout à ses frais. Les services devront être construits dans la rue.

7. La cité se réserve une servitude pour l'égout sur le terrain.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, l'acte notarié autorisé par la présente résolution.

Adopté.

70-340-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation du service de police, ce conseil décrète un non stationnement sur le boulevard Moussette, côté est, sur une distance de 200' à partir de la rue St-Raymond, à 200' vers le sud, le tout tel que montré sur un plan préparé par le service de la police, daté du 24 juillet 1970.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-341-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour faire suite à la

recommandation du service de police, ce conseil décrète un non stationnement sur le côté ouest de la rue Isabelle, entre les rues St-Raymond et Fréchette, le tout tel que montré sur un plan préparé par le service de la police, daté du 24 juillet 1970.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-342-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation du service police, ce conseil décrète un non stationnement sur la rue St-Raymond côté sud, entre le boulevard Moussette et la rue Archambault, le tout tel que montré sur un plan préparé par le service de la police, daté du 24 juillet 1970.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-343-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation du service de police, ce conseil décrète un non stationnement sur la rue St-Raymond côté nord, à partie de la rue Isabelle, en direction ouest sur une distance de 150', le tout tel que montré sur un plan préparé par le service de la police, daté du 24 juillet 1970.

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-344-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
MARCEL D'AMOUR

ET RESOLU que la présente assemblée soit | (S)J.EMOND BERIAULT(S)ROBERT LeSAGE  
ajournée au 18 août 1970.

Adopté,

Président

Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 18 AOUT 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, mardi le 18 août 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Son honneur le maire Marcel D'Amour a donné avis d'absence.

70-345-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que les minutes des assemblées régulières des 4 et 6 août 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-346

PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 14 août 1970, pour la prise en considération des règlements numéros 1122 et 1123, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-347-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 17 août 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1126, concernant la construction de pavage, trottoir, bordure, le gazonnement, l'éclairage et alarme, la pose d'enseignes de rues, sur la rue Talbot et les boulevards Riel, Cité Etudiante et Mont-Bleu ainsi qu'un emprunt au montant de \$6,000.00, l'utilisation des surplus aux règlements numéros 874, 848, 926, 1007 et 1010 et l'imposition au montant de \$63,689.44 pour en payer le coût; le règlement 1127, concernant l'exécution de certains travaux et la pose d'un égout pluvial et les raccordements d'aqueduc sur le boulevard Fournier entre les rues Bériault et Lambert et un emprunt au montant de \$41,000.00 pour en payer le coût, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-348-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 14 août 1970, pour la prise en considération des règlements numéros 1128, 1129, 1130 et 1131, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-349-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-822, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 11 août 1970, ce conseil autorise le trésorier à effectuer un virement de fonds de \$5,500.00, afin de prolonger le programme des activités estivales de deux (2) autres semaines, savoir:

Débiter l'appropriation 492 "imprévus"	\$5,500.00;
Créditer l'appropriation 485-1 "salaires"	\$4,000.00;
485-6 "services"	\$1,500.00.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'item 492 "imprévus".

Adopté.





70-350-

## PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-819, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 11 août 1970, concernant la réparation de la fosse septique du chalet du lac Leamy dont le travail est estimé à \$5,100.00, ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer le virement de fonds suivant:

Débiter: item 492 "imprévus"; \$3,400.  
Créditer: Item 465-6: \$3,400.

Adopté

70-351-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-789, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 4 août 1970, ce conseil accepte de vendre à la personne ci-dessous mentionnée, partie de terrain non-subdivisé du lot 6A (la ligne de transmission).

Rôle 15423

Monsieur Preusser, Hans  
222, boulevard Riel, Hull

Partie du terrain non-subdivisé du lot 6A, mesurant approximativement 59 pieds de largeur par des mesures irrégulières et contenant une superficie de 1,800 pieds carrés plus ou moins et situé à l'est de la subdivision 521 du lot 7K, et ce, au prix de \$45.00.

## **CONDITIONS:**

1. Un acte notarié devra être signé dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution.
  2. La cité ne s'engage pas à faire la localisation du terrain vendu.
  3. Un droit de passage devra être laissé à la compagnie d'électricité Hydro-Québec.
  4. Aucune construction, piscine, bâtisse, etc., ne sera permise.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, l'acte autorisé par la présente résolution.

Adopté.

70-352-

Je, soussigné, Jean-Marie Séguin, vice-président du comité exécutif de la cité, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage en vue de modifier le zonage d'une partie de la zone RA-6.

Jean-Marie Séguin,  
Vice-président,  
Comité Exécutif.

## AJOURNEMENT SINE DIE.

(S)J.EDMOND BERIAULT(S)ROBERT LeSAGE  
Président Secrétaire.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

entre 7.00 heures et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-355-

**SEANCE DU 1er SEPTEMBRE 1970.**

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, mardi le 1er septembre 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

M. le président J. Edmond Bériault au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

70-353-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU**

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée régulière ajournée du conseil, tenue le 18 août 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-354-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-885, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er septembre 1970, ce conseil approuve, tel que lu le règlement numéro 1132, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage en vue de détacher une partie de la rue Hôtel-de-ville, située dans la zone RD-6 et la rattacher à la zone CB1.

Suivant les dispositions de l'article 426 du chapitre 193 des Status Refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 21 septembre 1970,

Je, soussigné, Jean-Yves Gougeon, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement pour décréter la construction des conduites d'égout pluvial du secteur nord de la cité et un emprunt suffisant pour en payer le coût.

(S)Jean-Yves Gougeon,  
Echevin.

70-356-

Je, soussigné, J.A. Maurice, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement pour amender le règlement numéro 591 concernant la fermeture de rues et de ruelles, afin de décréter la fermeture d'une partie de la ruelle connue comme étant la subdivision 8C du lot 9, quartier III, de la cité de Hull.

J.A. Maurice  
Echevin.

70-357-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-880, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er septembre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité, à effectuer un virement de fonds au montant de \$9,500.00 de l'item 492 "imprévus" à l'item 518-453-1 (locaux collets bleus - chantier municipal).

Adopté.

70-358-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-849 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 21 août 1970, ce conseil afin de permettre la

construction des projets d'habitations à loyer modique, soit

Projet Urbandale	Rue Front
Projet Pillar	Rue Lambert
J.P. Morin	Rue Jumonville

transporte à l'Office Municipal d'Habitation de Hull tous les intérêts qu'elle a ou pourrait avoir dans les immeubles expropriés en vertu des jugements obtenus de la Cour Supérieure, district de Hull:

13,746	Place de Lausanne
13,747	Roger Landriault
13,748	Conrad Bastien
13,688	Martin Investment
13,695	Raymond Foucault
13,778	Darrie Brunet

et ce, en considération de la somme de \$1.00 avec en plus l'obligation pour la Société d'Habitation du Québec, d'acquitter à l'entièvre exonération de la cité de Hull l'indemnité à être établie par la Cour.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la cité, les actes requis, pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

70-359-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-877 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er septembre 1970, ce conseil accepte de modifier sa résolution numéro 70-118, adoptée lors de son assemblée tenue le 24 mars 1970, concernant la vente à la firme Canada Cement Co. Ltd., d'un terrain connu comme étant partie du lot 4D, rang V, canton de Hull, ayant une superficie de 5.126 acres de façon à substituer le prix total de ladite vente de \$36,756.00 à \$30,756.00

Adopté.

70-360-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la

recommandation CE-70-878, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er septembre 1970, ce conseil accepte de modifier sa résolution 70-119, adoptée lors de l'assemblée tenue le 24 mars 1970, ayant pour effet d'acquérir de la firme Canada Cement Ltd., un terrain connu comme étant partie du lot 4C, rang V, canton de Hull, ayant une superficie de 5.126 acres de façon à substituer le prix total de l'acquisition de \$36,756.00 à \$30,756.00

Adopté.

70-361-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-892, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er septembre 1970, ce conseil approuve le budget soumis par le secrétaire du club d'hockey Junior "A" de Hull et autorise également le trésorier de la cité à effectuer les entrées comptables nécessaires à cet effet, savoir:

#### REVENUS - ITEM 339

1-Admission aux parties	\$11,500.00
2-Subvention et commandite	7,700.00
3-Programme souvenir	4,500.00
4-Tirage et concours	5,000.00
5-Ristourne CAHA et ligue	3,400.00
6-Billets de saison	1,000.00
7-Vente de joueur	1,200.00
8-Divers et imprévus	700.00
	\$35,000.00

#### DEPENSES - ITEM 488

1-Honoraires	\$11,850.00
2-Location de glace	5,500.00
3-Equipement	5,000.00
4-Frais de transport	1,900.00
5-Impressions diverses	2,000.00
6-Cotisations	1,500.00
7-Assurances et frais médicaux	1,200.00
8-Gagnants tirage et concours	1,300.00
9-Publicité	1,000.00
10-Achats de joueurs	1,000.00
11-Repas et réception	1,000.00
12-Papeterie et accessoires	500.00

13-Entretien équipement	400.00
14-Téléphone et télégramme	350.00
15-Divers et imprévus	500.00

\$35,000.00

Adopté.

70-362-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-863, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 25 août 1970, ce conseil accepte de vendre à la personne ci-dessous mentionnée, partie de la ruelle connue comme étant la partie de la subdivision 614, du lot 246, savoir:

Rôle 7045

Monsieur Jean-Louis Fournier, demeurant au 119 rue Laurier, Hull, P.Q. une partie de la subdivision 614, du lot 246, et situé à l'arrière de la propriété 100, Dumas, mesurant approximativement 50 pieds de largeur par 6 pieds de profondeur et situé au nord des subdivisions 96, 97 du lot 246 et contenant 300 pieds carrés de terrain, et ce, au prix de \$8.00.

Cette ruelle a été fermée en vertu du règlement 784 de la cité de Hull en date du 9 septembre 1961.

Cette vente a été consentie aux conditions suivantes:

1. Un acte notarié devra être signé dans les trente (30) jours de la date de l'adoption de la présente résolution.

2. Les frais de l'acte de vente seront à la charge de l'acheteur.

3. La cité ne s'engage pas à faire la localisation du terrain vendu.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, les actes autorisés par la présente résolution.

Adopté.

70-363-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-788, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 4 août 1970, ce conseil accepte de vendre à monsieur Maurice Charbonneau, la partie de terrain montrée en vert et à Glace Crystal Ltée, la partie de terrain montrée en jaune sur le plac 4C-2943, et ce, pour la somme nominale de \$1.00 à la condition que les propriétaires signent le livre de renvoi et les plans de la subdivision.

Ce conseil autorise monsieur Robert Danis, directeur du service des estimations, à faire les démarches nécessaires auprès des propriétaires impliqués pour obtenir la signature du livre de renvoi et des plans de subdivision.

Sur réception des signatures ci-haut requises, le président du comité exécutif et le greffier sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte requis pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

70-364-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-860, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 25 août 1970, ce conseil approuve le plan de subdivision des lots 410-16, 410-17, 297 et 296, quartier 1, division d'enregistrement de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre J.C. Défayette, en date du 31 juillet 1970 (Son dossier 1015-70).

Que le greffier fasse parvenir à l'arpenteur Défayette une copie de la résolution.

Adopté.

70-365-

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-861, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 25 août

1970, ce conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des lots 4F et 5, rang V, division d'enregistrement de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre J.L. Grégoire, en date du 29 juillet 1970 (son dossier S-252-10404).

La construction des services municipaux sera aux frais des subdiviseurs.

La construction des services municipaux devant se raccorder à la rue Lesage, devra être exécutée avant le 1er mai 1971, et chargée au règlement no. 1101. Après cette date, la construction des services municipaux devant se raccorder à la rue Lesage sera aux frais des subdiviseurs.

Adopté.

70-366-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-872, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 25 août 1970, ce conseil approuve l'acquisition des propriétés apparaissant à l'annexe ci-jointe, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation R-1086-7.

Adopté.

70-367-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE**

ET RESOLU que son honneur le maire soit mandaté de rencontrer la Société d'Habitation du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de payer aux propriétaires de l'aire no. 6, les loyers pour les logements vacants, et ce, jusqu'à l'acquisition de la propriété par la ville.

Adopté.

70-368-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-839, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 18 août

1970, ce conseil accepte la permanence de Mlle Lise Lemire, au poste de secrétaire administrative au bureau du gérant.

Adopté.

70-369-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-57, faite par la Commission de stationnement, lors de son assemblée tenue le 24 août 1970, ce conseil consent à modifier sa résolution 70-156, adoptée le 7 avril 1970, en remplaçant "rue Mutchmore" par "rue LeSage".

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à faire les changements requis.

Adopté.

70-370-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-44 faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'enlèvement des enseignes d'arrêt à l'angle de la rue Lucien Brault et de la rue Bilodeau et de les réinstaller sur les coins nord-ouest et sud-est de la rue Bilodeau, angle Lucien Brault.

Adopté.

70-371-

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-47, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil décrète un non-stationnement sur le côté est de la rue Champlain, entre les rues Hôtel-de-ville et Verchères.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-372-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-49- faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil décrète un non-stationnement sur le côté nord de la rue Verchères, entre les rues Notre-Dame et Champlain.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-373-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-48, faite par la Commission de Stationnement lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil décrète un non-stationnement sur le côté ouest de la rue Notre-Dame, entre les rues Hôtel-de-ville et Verchères.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-374

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-54 faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil modifie sa résolution 70-304 adoptée le 20 juillet 1970, en y insérant de 9.00 a.m. à 6.00 p.m. - zone de chargement, face à 54 rue Eddy.

Le service des travaux publics est autorisé par la présente à effectuer le changement requis.

Adopté.

70-375-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-53, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil modifie sa résolution 70-269, adoptée le 23 juin 1970, de la façon suivante:

1. En ajoutant un stationnement limité à une heure, de 9.00 a.m. à 6.00 p.m. du lundi au vendredi inclusivement, sur le côté est de la rue Montcalm, entre les rues Bagot et Ste-Bernadette.

2. En abrogeant les mots "et ce, pour une période d'essai d'un mois".

Le service des travaux publics est par la présente autorisé à installer les enseignes requises.

Adopté.

70-376-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-45 faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 20 août 1970, ce conseil décrète un non-stationnement sur le côté est de la rue Joffre, entre le boul. Gamelin et la rue St-Raymond. Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-377-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que, conformément à l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil accepte les minutes de la Commission de la Récréation, à la suite de son assemblée tenue le 13 juillet 1970.

Adopté.

70-378

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que, conformément à l'article 68, de la loi des cités et villes, ce conseil accepte les minutes de la Commission de Stationnement, à la suite de son assemblée tenue le 16 juillet 1970.

Adopté.

70-379-

CONSIDERANT que le bill 77 instituant la Communauté Régionale de l'Outaouais prévoit la création, par le lieutenant-gouverneur en conseil d'une Commission de Transport Régional;

CONSIDERANT qu'une fois instituée, cette Commission pourra s'occuper du transport des écoliers;

CONSIDERANT que cette entreprise semble réaliser des profits qui pourraient servir à l'ensemble des contribuables;

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que demande soit faite au comité exécutif de la Communauté Régionale de l'Outaouais, de faire les représentations nécessaires auprès des autorités de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, du Ministère des Affaires municipales et du Ministère de l'Education, afin d'éviter que les contrats de l'année courante soient adjugés pour trois ans.

Que copie de cette résolution soit transmise aux Ministère des Affaires municipales et de l'Education, ainsi qu'aux municipalités membres de la Communauté Régionale de l'Outaouais, pour appui.

Adopté.

70-380-

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-898 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er

septembre 1970, ce conseil prie les autorités du Ministère de la Voirie de la province de Québec, de bien vouloir procéder à la fermeture de l'ilot central sur la voie rapide numéro 11, à l'intersection de la rue Beauchamp, ainsi qu'à l'enlèvement des feux de circulation. Cette mesure est prise dans le but d'éliminer les nombreux accidents à cet endroit.

Adopté.

70-381-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation du directeur du service de la police, ce conseil décrète une zone de "Stationnement interdit", sur le côté sud de la rue Brodeur, entre le boulevard St-Joseph et la rue Berri.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-382-

PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que le document ci-joint intitulé "Commentaires des autorités municipales de Hull, sur le rapport de la Commission de Police du Québec", soit adopté comme étant la prise de position officielle du conseil de la cité de Hull et que copies de la présente résolution et du document l'accompagnant soient adressés aux Honorable Ministres de la Justice et des Affaires municipales, au président de la Commission de Police du Québec ainsi qu'aux députés de Hull et de Gatineau, à l'Assemblée nationale.

Monsieur l'échevin Jean-Marie Séguin demande le vote sur la résolution.

POUR: MM. J.E. Bériault, J. Groulx, J.A. Maurice, J.Y. Gougeon, G. Rocheleau, P.E. Poulin, M. D'Amour, J.M. Séguin, 8

CONTRE: M. Fernand Mutchmore. 1

Le président déclare la résolution remportée.

70-383-

PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE  
MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que la présente assemblée  
ajournée temporairement, afin que le conseil  
puisse se réunir en assemblée de comité général.

Adopté.

ET RESOLU que le conseil procède aux  
affaires.

Adopté.

70-384-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE

70-385-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que la présente assemblée soit  
ajournée au 22 septembre 1970, à 5.00 heures  
P.M.

Adopté.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier





CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

} CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 1970.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, mercredi, le 16 septembre 1970, à douze heures et quinze minutes (12.15) de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J.Edmond Bériault, au fauteuil, et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, Jean-Yves Gougeon, F.Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J.Edmond Bériault.

Son honneur le maire Marcel D'Amour a donné avis d'absence.

70-386-

ATTENDU que ce conseil lors de son assemblée tenue le 20 juillet 1970, a adopté le règlement numéro 1121, concernant l'annexion des lots 8A, 8B, ptie 9A, du rang 111, des lots 7C, 8B, 8C, 9B-1, 9B-3, 9B-4, 9C, 10B, 10C, du rang IV, du cadastre officiel du canton de Hull,

ainsi que le chemin Brickyard de Lucerne au territoire de la cité de Hull;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Lucerne, par sa résolution 226-70 adoptée lors de son assemblée tenue le 17 août 1970, a désapprouvé ledit règlement;

ATTENDU qu'une requête signée par vingt-et-une (21) personnes intéressées demandant aux autorités municipales de tenir pour approuvé son règlement numéro 1121 pourvoyant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Lucerne a été déposée au bureau du greffier de la cité de Hull.

IL EST PROPOSE PAR L'ECHEVIN  
J.M.SEGUIN APPUYE PAR L'ECHEVIN  
J.Y.GOUGEON

ET RESOLU que ce conseil accepte la requête des personnes intéressées dans l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Lucerne, tel que décrété par le règlement numéro 1121, et credit conseil tient pour approuvé ledit règlement d'annexion.

Adopté.

AJOURNEMENT

(S)J.EDMOND BERIAULT(S)ROBERT LeSAGE  
Président Greffier.









CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

} CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 1970.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, mardi, le 22 septembre 1970, à 5.00 heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J. Alexis Maurice, Fernand Mutchmore, Gilles Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Monsieur l'échevin Jean-Yves Gougeon, a donné avis d'absence.

70-387-

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que ce conseil a appris avec regret le décès de monsieur Joseph Baker, citoyen avantageusement connu de la cité de Hull, et membre de ce conseil à titre d'échevin de 1934 à 1944 et désire offrir aux membres de la famille éprouvée ses plus sincères condoléances.

Adopté.

70-388

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que les minutes des assemblées régulières, tenue le 1er septembre et spéciale tenue le 16 septembre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-389

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation portant le numéro CE-70-931 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 15 septembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1133 modifiant le règlement numéro 591, concernant la fermeture de rues et de ruelles ayant trait à la fermeture d'une partie du lot 9-8C.

Adopté.

70-390

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-952, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1134, concernant le remisage des autobus dans les limites de la cité de Hull.

Adopté.

70-391

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 21 septembre 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1132, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

70-392

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-850, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 21 août 1970, et nonobstant toute résolution à ce contraire, ce conseil accepte l'organigramme du service d'Urbanisme conformément au document ci-joint daté du 4 août 1970, et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Ce document prévoit notamment.

l'intégration du bureau de Rénovation Urbaine et Relogement ainsi que du bureau des permis de construction au service d'urbanisme; les responsables de ces deux bureaux relèveront du directeur du service d'urbanisme.

Par la présente résolution, ce conseil modifie sa résolution 68-500 adoptée le 23 décembre 1968 en modifiant les mots suivants: "Poste de Directeur du Service de Rénovation et de Relogement" par "Poste de Chef de Division de Rénovation et de Relogement".

Adopté.

70-393

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt d'une durée de dix (10) ans, pour l'acquisition d'un camion échelle de cent (100) pieds et d'un camion de secours pour le service des incendies.

Marcel D'amour,  
Président,  
Comité Exécutif.

70-394

Je, soussigné, J. Alexis Maurice, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt, pour un montant suffisant, en vue de payer le coût d'amélioration et de construction des services sur les rues St-Henri, St-Florent, Brébeuf, Falardeau, Guertin, Ste-Hélène, Chénier, St-Rédempteur et St-Hyacinthe (ancien talus du C.P.R.)

J.Alexis Maurice,  
Echevin.

70-395

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, en vue de modifier le zonage de la zone "Z".

J.Alexis Maurice,  
Echevin.

70-396

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la

recommandation CE-70-917, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 8 septembre 1970, ce conseil accepte qu'un montant de \$500.00 soit prévu pour le nivellement d'une partie du terrain, lot 9-19, afin d'aménager une patinoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation 492, imprévus.

Adopté.

70-397

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-955, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à créer un poste au budget de l'année en cours qui sera désigné sous le vocable "Communauté Régionale de l'Outaouais", item 403, et y approprier un montant de l'ordre de \$32,105.00 qui sera pris à même l'appropriation 492 imprévus.

Le trésorier de la cité a émis en date du 22 septembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-398

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-953, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil autorise le trésorier à effectuer un virement de fonds au montant de \$5,000.00 de l'item 492 imprévus à l'item 518-437- Dépenses capitales - feux de circulation, pour l'achat de pièces de rechange.

Le trésorier a émis, en date du 21 septembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-399

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-954, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22

septembre 1970, ce conseil consent de louer de la Commission Scolaire Catholique de Hull, le lot 9-19, sis sur la rue Lacasse, et ce, pour fin de terrain de jeux.

Les conditions de location sont les suivantes:

1. La cité de Hull devra payer à la Commission Scolaire Catholique de Hull, un loyer annuel de \$1.00 payable lors de la signature des présentes. Aucune taxe ne sera perçue sur ledit terrain.

2. La présente location est pour un terme de 5 ans renouvelable.

3. Le terrain loué devra servir pour les fins de terrain de jeux seulement.

4. La cité devra faire l'arpentage dudit terrain.

5. L'une ou l'autre des parties pourra mettre fin au bail sur avis écrit de 60 jours.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité, l'acte requis par la présente résolution.

Adopté.

70-400

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-794, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 4 août 1970, ce conseil autorise les travaux publics de la cité à effectuer en régie, les travaux d'aqueduc et d'égout suivant la soumission de ce département, en date du 4 août 1970, au prix unitaire totalisant \$22,075.00. Référence: contrat 70-16 (aqueduc et égout).

Cette autorisation est conditionnelle à l'approbation d'un règlement d'emprunt à cet effet.

Adopté.

70-401

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-907, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 8 septembre 1970, ce conseil accepte de vendre à la personne ci-dessous mentionnée, la subdivision 775, du lot 5 à \$0.02-1/2 le pied carré, et ce, au prix de \$37.00, fermée par le règlement numéro 1124, en date du 4 août 1970.

Rôle 16887

Monsieur Eugène Bourgeois  
20 rue Charron, Hull, P.Q.

Partie de la subdivision 775, du lot 5, mesurant 15 pieds de largeur par des profondeurs irrégulières et contenant une superficie de 1,482 pieds carrés, plus ou moins et situé à l'ouest de la subdivision 52 du lot 5.

Les conditions de vente sont les suivantes:

1. Un acte notarié devra être signé dans les 30 jours de la date de la résolution du conseil.

2. Le prix soumis ci-dessus devra être payé lors de la signature de l'acte.

3. La préparation du contrat, l'enregistrement d'icelui, frais d'arpentage ou autres sont à la charge de l'acquéreur.

4. L'acquéreur paiera les taxes municipales et scolaires au prorata du temps écoulé à compter de la signature de l'acte.

5. La cité ne s'engage pas à faire l'arpentage dudit terrain.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, l'acte autorisé par la présente résolution.

Adopté.

70-402

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite aux recommandations CE-70-937 et CE-70-982 faites par le comité exécutif, lors de ses assemblées tenues les 15 et 22 septembre 1970, ce conseil accepte l'acquisition des propriétés suivantes, savoir:

NOM	ADRESSE
Simon Leblanc No. Lot 13-7	28 Falardeau \$10,750.
Mme Joseph Dion No. Lot 13-27	33 Falardeau \$21,700.
Mme Alberta Villeneuve No. Lot 12-43-2-16-1	51 St-Florent \$10,000.
Succ. Eugène Meloche No. Lot 12-18-Q3	7 Brébeuf \$12,500.
Joseph Simard No. Lot 13-38-Q3	16 Mance \$ 6,850.

le tout sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même l'appropriation R-1086-7.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 15 septembre 1970, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation R-1086-7, sujet à l'obtention de 75 pour cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions dudit règlement.

Adopté.

70-403

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-959, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des lots 6D-106 et 6D-107, rang VI, canton de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre Serge Hamel, en date du 15 septembre 1970.

Que copie de la présente résolution soit remise à monsieur Serge Hamel.

Adopté.

70-404

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE**

ET RESOLU que nonobstant toute disposition du règlement numéro 578, concernant le zonage et 579 concernant la

construction, ce conseil autorise le directeur de la construction à émettre en faveur de la Commission Scolaire Catholique de Hull, un permis pour la construction de deux classes portatives à l'école Père Arthur Guertin, 16 rue Bériault, afin de remédier au manque d'espace en vue de placer les élèves pour l'année scolaire commençant en septembre 1970.

Il est entendu que cette tolérance ne sera accordée que pour une seule année devant prendre fin avec la présente année scolaire en 1971.

Adopté.

70-405

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN**

ET RESOLU que nonobstant toute disposition du règlement numéro 578 concernant le zonage et 579 concernant la construction, ce conseil autorise le directeur de la construction à émettre en faveur de la Commission Scolaire Régionale de l'Outaouais, un permis pour la construction de 5 nouvelles classes portatives à l'école St-Patrick, 325 rue Laramée, afin de remédier au manque d'espace en vue de placer les élèves pour l'année scolaire commençant en septembre 1970.

Il est entendu que cette tolérance ne sera accordée que pour une seule année devant prendre fin avec la présente année scolaire en 1971.

Adopté.

70-406

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN**

ET RESOLU que, nonobstant toute résolution à ce contraire, ce conseil décrète le déplacement de l'arrêt d'autobus situé sur le côté nord du boulevard Taché, intersection des rues Bégin et de la Promenade de la Gatineau, à un endroit situé à environ 80 pieds vers l'est, le tout conformément à la recommandation du service de la police et au plan soumis, en date du 17 septembre 1970.

Le service des travaux publics est autorisé à

faire le nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Adopté.

70-407

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que le plan municipal d'urgence soumis par le comité municipal de planification des mesures d'urgence de la municipalité de Hull, en date du 17 septembre 1970, soit approuvé, et que monsieur J.Aimé Desjardins soit nommé coordonnateur municipal des mesures d'urgence, monsieur Arthur Vézina soit nommé directeur du service d'urgence des communications, que monsieur Adéodat Lambert soit nommé directeur du service d'urgence du bien-être, que monsieur Georges Dompierre soit nommé directeur du service d'urgence de la police, que monsieur Roger Poitras soit nommé directeur du service d'urgence de l'incendie, que monsieur Gérald McMartin soit nommé directeur du service d'urgence des services techniques, que monsieur Nelson Larose soit nommé directeur du service d'urgence de protection radiologique, que monsieur Hector Bisson soit nommé directeur du service d'urgence pour l'approvisionnement, que monsieur Armel Lecavalier soit nommé directeur du service d'urgence du transport, que monsieur Jean-Claude Legault soit nommé directeur du service de sauvetage.

Il est entendu que le plan municipal d'urgence demeure en vigueur jusqu'à révision.

Adopté.

70-408

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-958, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil approuve le plan de subdivision d'une partie du lot 9-12-3 quartier UN, division d'enregistrement de Hull, le tout tel que préparé par l'arpenteur géomètre J.L. Grégoire, en date du 10 août 1970. (Son dossier S-259, 10412).

Tel que mentionné à la lettre du 10 juillet 1970, du directeur du service d'Urbanisme à

monsieur Gilles Larose, architecte, le propriétaire devra payer à la cité de Hull, les frais de part au montant de 5 pour cent de l'évaluation du terrain comme condition d'acceptation de la subdivision.

Le greffier est autorisé à faire parvenir copie de la présente à monsieur J.L. Grégoire, a.g.

Adopté.

70-409

CONSIDERANT que la cité de Hull, comté de Hull, a adopté les règlements aux dates indiquées, décrétant les emprunts suivants par obligations pour les termes notés:

Règlement numéro	Date adoptée	Emprunt y décrété	Terme
573	2 nov. 1954	\$28,000.	20 ans
581	1 mars 1955	\$50,000.	30 ans
585	7 juin 1955	\$50,000.	30 ans
587	5 juil. 1955	\$25,000.	30 ans
590	6 sept. 1955	\$50,000.	10 ans
593	4 oct. 1955	\$35,000.	30 ans
595	12 oct. 1955	\$77,000.	30 ans

CONSIDERANT que la corporation a fait une émission d'obligations au montant de \$315,000.00, en date du 1er décembre 1955 comprenant toutes les obligations des règlements ci-haut mentionnés;

CONSIDERANT qu'en vertu de permissions accordées par le ministre des Affaires municipales, la corporation avait émis les \$315,000.00 d'obligations en vertu desdits règlements pour une période plus courte que celle autorisée, soit pour une période de 15 ans;

CONSIDERANT que l'emprunt sur le règlement 590 a été amorti en 10 ans;

CONSIDERANT que le terme de 15 ans, pour l'émission d'obligations de \$315,000.00 sur ces susdits règlements, expire le 1er décembre 1970;

CONSIDERANT que sur ces emprunts, il restera au 1er décembre 1970, un solde global net non amorti et renouvelable de \$161,000.00 réparti comme suit:

REGLEMENT	Montant renouvelable
573	\$ 9,500.00
581	32,000.00
585	32,000.00
587	15,000.00
593	23,000.00
595	49,500.00
	\$161,000.00

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faire une nouvelle émission d'obligations au montant de \$161,000.00 pour rencontrer les échéances annuelles à compter du 1er décembre 1971, jusqu'à la fin de la période de remboursement;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'amender les règlements nos. 573, 581, 585, 587, 593, et 595 pour décréter la date des nouvelles obligations un nouveau taux d'intérêt, pour déterminer les endroits de paiement, pour stipuler que les obligations ne seront pas rachetables par anticipation et qu'elles seront remboursées d'après un nouveau tableau de remboursement.

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que:

1. Il sera fait une nouvelle émission d'obligations, en date du 1er décembre 1970, au montant de \$161,000.00, pour couvrir les échéances futures sur l'emprunt contracté en vertu des règlements nos. 573, 581, 585, 587, 593, et 595 mentionnés au préambule, tel que modifié et conformément au tableau de remboursement ci-annexé et faisant partie de cette résolution tout comme s'il était ici récité au long.

2. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9-1/2 pour cent l'an sera payé semi-annuellement les 1er juin et 1er décembre de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les intérêts seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

3. Les obligations seront payable au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la province de Québec, et au bureau principal à Toronto et à Ottawa de la banque Provinciale du Canada. Pour les fins de

remboursement de capital et des intérêts sur cette émission, les fonds de la corporation seront déposés dans un "compte spécial" à la succursale de Hull de ladite banque.

4. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

Adopté.

70-410

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de présentation d'un règlement modifiant le règlement 578, concernant le zonage de façon à permettre dans la zone CB-8, la construction d'édifices commerciaux d'un étage lorsqu'il s'agit de projets d'ensemble.

Marcel D'Amour,  
Président,  
Comité Exécutif.

70-411

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-985, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer un virement de fonds au montant de \$3,000.00, de l'item 492 imprévus, à l'item 484-4, dépenses extraordinaires - aménagement et déménagement de l'arrêt-balle au terrain de jeux du parc Fontaine (Notre-Dame).

Le trésorier de la cité a émis, en date du 22 septembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-412

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-990, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des lots 6B et 7E, rang

V, division d'enregistrement de Hull, le tout préparé par l'arpenteur-géomètre Gaston Bolduc, en date du 18 septembre 1970, (son dossier no. 8594-396B).

Il est bien entendu que pour les services municipaux requis par ces nouvelles subdivisions, le propriétaire ou ses ayants-droit devront se conformer aux politiques de construction des services dans les nouvelles subdivisions et payer le coût des nouveaux services requis entr'autre; Les entrées latérales d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial, devront être rattachés aux services existants au coin des rues Thérien et Bédard, en autant que ceux-ci ne nuisent pas aux services existants de cesdites rues. La ville remboursera le coût de construction de la conduite pluvial à remplacer sur la rue Bédard, entre la rue Cholette et la rue Thérien, lorsque la ville fera les corrections d'égout sur la rue Thérien.

Après avoir reçu au préalable le coût des travaux de subdiviseur, la cité pourra, si elle le juge à propos, fixer le montant de la compensation éventuelle après avoir obtenu au moins deux soumissions. La compensation sera égale à la plus basse soumission.

L'acceptation de la subdivision est conditionnelle à la cession d'une superficie minimum de 5 pour cent, pour fin de parc à l'endroit requis par la cité, sur une partie du lot 7E, rang V, canton de Hull.

Adopté.

70-413

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 967, concernant les autos-taxi dans la cité de Hull.

Gilles Rocheleau,  
Échevin.

70-414

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil consent à modifier certains articles du règlement numéro 1126, concernant la construction de pavage, trottoirs, bordures, le gazonnement, l'éclairage

et l'alarme, la pose d'enseignes de rues sur la rue Talbot et les boulevards Riel, Cité Etudiante et Mont-Bleu ainsi qu'un emprunt au montant de \$6,000., l'utilisation des surplus aux règlements numéros 874, 848 et 926, 1007 et 1010, l'imposition au montant de \$63,689,44 pour en payer le coût, et ce, de la façon suivante:

1- L'article 21 dudit règlement 1126 est abrogé et remplacé par le suivant:

l'imposition et le prélèvement décrétés par l'article 7 du règlement numéro 926 sont réduits d'un montant égal au solde approprié dans le présent règlement;

2- Ce conseil consent à ajouter l'article 25A entre les articles 25 et 26 dudit règlement 1126, et ce, comme suit:

25A- Pour pourvoir au remboursement en capital intérêt de la somme de \$6,000., représentant la somme que le conseil est autorisé par le présent règlement à emprunter, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, chaque année sur tous les biens-fonds imposables situés dans la cité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur.

3- L'article 26 du règlement 1126 est abrogé et remplacé par le suivant:

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la cité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur, pour pourvoir au paiement en capital de la somme de \$27,866.61 et des intérêts à accroître aux tableaux des échéances de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

4- L'article 27 du règlement 1126 est abrogé et remplacé par le suivant:

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement sur les biens-fonds bordant les rues où parties de rues où les travaux de construction précités seront exécutés une taxe spéciale basée sur l'étendue en front desdits biens-fonds pour pourvoir au paiement en capital de la somme de \$29,822.83 et des intérêts à accroître conformément aux tableaux d'échéances de chacun des règlements

dont on utilise les soldes disponibles.

Adopté.

70-415

Je, soussigné, échevin de la cité de Hull,  
donne avis de la présentation de règlement  
d'emprunt en vue des travaux de prolongement  
de rue le long du ruisseau entre St-Laurent et

Charlevoix ainsi que l'acquisition du terrain  
nécessaire à cet effet.

J.A. MAURICE,  
Echevin.

AJOURNEMENT.

(S) J.E. BERIAULT  
Président

(S) ROBERT LeSAGE  
Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull }  
CITÉ DE HULL

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 1970.**

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, lundi, le 28 septembre 1970, à 5.00 heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, J.Alexis Maurice, J.Y. Gougeon, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J.Edmond Bériault.

Messieurs les échevins Fernand Mutchmore et Gilles Rocheleau ont donné avis d'absence.

L'avis de convocation ainsi que le certificat de la signification d'icelui sont lus et déposés sur la table.

70-416-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-991, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 septembre 1970, ce conseil approuve le règlement no. 1135, concernant la construction de pavage, trottoirs, système d'égout et d'aqueduc sur les rues St-Henri, St-Florent, Brébeuf, Falardeau, Guertin, Ste-Hélène,

Chénier, St-Rédempteur et St-Hyacinthe ainsi qu'un emprunt au montant de \$69,000.00 pour en payer le coût.

Selon les dispositions de l'article 593, de la Loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation comme propriétaires d'immeubles imposables, est convoquée pour être tenue le vendredi 9 octobre 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-417-

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-992, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 28 septembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1136 modifiant le règlement 578, concernant le zonage dans la cité de Hull.

Selon les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des Statuts Refondus de Québec 1964, loi des Cités et Villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables, est convoquée et sera tenue le vendredi 9 octobre 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

**AJOURNEMENT.**

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.









CANADA  
Province de Québec  
District de Hull } CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 6 OCTOBRE 1970

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de Ville de ladite cité, mardi, le 6 octobre 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

M. le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins Julien Groulx, J.Alexis Maurice, Jean-Yves Gougeon, F. Mutchmore, G. Rocheleau, P.E. Poulin, J.M. Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J.Edmond Bériault.

70-418

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F.MUTCHMORE

ET RESOLU que les minutes des assemblées régulière tenue le 22 septembre et spéciale tenue le 28 septembre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-419

Je, soussigné, Paul-Emile Poulin, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement 578, concernant le zonage afin de modifier une partie de la zone CA-22.

Paul-Emile Poulin  
Echevin.

70-420

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-966 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 22 septembre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à faire les entrées comptables nécessaires pour inscrire comme dépenses le montant de \$1,200.00

apparaissant à l'item 485-22C "Service des Loisirs - Club de Hockey Junior "B" et porter crédit montant à l'item 339-2 "Club de Hockey Junior "A" subvention et commandite".

Adopté.

70-421

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1034, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 octobre 1970, ce conseil approuve l'acquisition des propriétés apparaissant à l'annexe ci-jointe et faisant partie intégrale de la présente résolution, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les dispositions monétaires du règlement no. 1086-7, au montant de \$42,400.00.

Le Trésorier de la cité a émis, en date du 6 octobre, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit du règlement susmentionné, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-422

ATTENDU que la cité de Hull, lors de la vente pour arriérés de taxes tenue le 13 novembre 1935, est devenue propriétaire du terrain connu comme étant le lot 255-1059, du quartier UN de la cité;

ATTENDU que monsieur J.A. Lavigne a effectué le retrait de cette propriété le 16 avril 1936;

ATTENDU que le retrait n'apparaît pas à l'index des immeubles du bureau d'enregistrement;

IL EST PROPOSE  
PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1036, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 6 octobre 1970, ce conseil cède tous les droits que la cité a ou pourrait avoir sur le terrain

connu comme étant le lot 255-1059, du quartier UN de la cité de Hull, avec toute bâisse dessus érigée en faveur de monsieur Joseph A. Lavigne, 87 boul. St-Joseph, Hull, et ce, pour la somme nominale de \$1.00

Les frais de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer l'acte requis pour donner suite à la présence résolution.

Adopté.

70-423

ATTENDU que la Commission de la Capitale Nationale a décidé d'interdire la promenade de moto-neige dans le Parc de la Gatineau;

ATTENDU que ce nouveau sport suscite un intérêt grandissant parmi la population en général;

ATTENDU que par le passé, le Parc de la Gatineau était utilisé l'hiver comme site de promenade en auto-neige tant par les résidants de l'Ouest du Québec que par les résidants de l'Est de l'Ontario;

ATTENDU que le Parc de la Gatineau est le seul endroit convenable dans la région Hull-Ottawa pour la pratique de ce sport;

ATTENDU qu'il y a en moyenne 1,300 propriétaires d'auto-neige qui se servent de la promenade et du Parc durant les premiers mois de la saison;

ATTENDU que durant le reste de la saison, il y a en moyenne 700 adeptes de l'auto-neige qui se servent de la même promenade et parc;

ATTENDU que la fermeture de la promenade et du Parc sera au détriment de la population de Hull et des environs.

PROPOSE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que demande soit faite à la Commission de la Capitale Nationale de reconsiderer sa décision à l'effet d'interdire la

circulation des auto-neige dans le Parc de la Gatineau.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur Douglas H. Fullerton, président de la Commission de la Capitale Nationale, monsieur Oswald Parent, ministre d'Etat aux Affaires inter-gouvernementales, Dr. Gaston Isabelle, député, comté de Hull et Me Jean Marchand, ministre de l'expansion économique régionale.

Adopté.

70-424

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-59, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 11 septembre 1970, ce conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'enlèvement de l'enseigne "Arrêt" à l'angle nord-est des rues Kelly et Goudie, sur la rue Kelly, et de réinstaller ladite enseigne "Arrêt", à la sortie du Café Louis IX.

Adopté.

70-425

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-62, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 11 septembre 1970, ce conseil prie le ministère de la Voirie du Québec de procéder à l'élargissement de la sortie de la voie rapide, à l'intersection nord-est de la voie rapide et du boulevard St-Joseph, le tout tel que spécifié par le diagramme ci-annexé.

Que copie du rapport du service de la police, sur des accidents survenus à cet endroit soit envoyé avec la présente résolution.

Adopté.

70-426

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-63, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 11 septembre 1970, ce conseil décrète une zone de non-stationnement sur le côté sud du boulevard Montclair, entre le boulevard St-Joseph et la rue Connaught.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-427

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-65, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 11 septembre 1970, ce conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'installation d'enseignes "arrêt d'autobus", à l'intersection du boul. Sacré-Coeur et de la rue St-Hyacinthe, côté nord-est.

Adopté.

70-428

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation 70-66, faite par la Commission de Stationnement, lors de son assemblée tenue le 11 septembre 1970, ce conseil autorise le service des travaux publics à procéder à l'enlèvement du parcomètre no. 264, face au 135 de la rue Eddy et décrète une zone de stationnement interdit, sur une distance de 40 pieds, soit 20 pieds au nord et 20 pieds au sud du parcomètre 264.

Le service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-429

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que conformément à l'article

68, de la loi des cités et villes, ce conseil accepte les minutes de la Commission de la Récréation, à la suite de son assemblée tenue le 24 août 1970.

Adopté.

70-430

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que, conformément à l'article 68, de la loi des cités et villes, ce Conseil accepte les minutes de la Commission de Stationnement, à la suite de son assemblée tenue le 20 août 1970.

Adopté.

70-431

CONSIDERANT que la résolution 66-79 "Lien de parenté" adoptée par le conseil, en date du 1er mars 1966, est désuète et que son utilité à l'époque n'a plus la même importance aujourd'hui.

IL EST PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU qu'une norme soit établie à l'effet que tout nouvel employé n'ait aucun lien de parenté, tel que fils, fille, père, mère, époux, épouse, avec un membre du conseil municipal.

La présente résolution abroge et remplace la résolution no. 66-79, adoptée par ce conseil, le 1er mars 1966.

Adopté.

70-432

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN P.E. POULIN

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 15 octobre 1970, à 5.00 heures p.m.

Adopté.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.





CANADA  
Province de Québec  
District de Hull } CITE DE HULL

### SEANCE DU 15 OCTOBRE 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à l'Hôtel de ville de ladite cité, jeudi, le 15 octobre 1970, à 5.00 heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

M. le président J. Edmond Bériault, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J. Groulx, Jean-Yves Gougeon, F. Mutchmore, Jean-Marie Séguin formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin J. Edmond Bériault.

Monsieur l'échevin Paul-Emile Poulin a donné avis d'absence.

#### 70-433

Je, soussigné, Fernand Mutchmore, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement 578, concernant le zonage de façon à modifier le zonage de la zone RA-11, en vue de permettre la construction d'un deuxième logis au sous-sol, sans changer d'apparence esthétique de la maison unifamiliale.

Fernand Mutchmore,  
Echevin.

#### 70-434

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt pour décréter la construction de conduites maîtresses d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluvial, la construction de pavage et trottoirs sur les rues Wright, Laval, Victoria, Principale et Courcellette, le tout en rapport avec les services nécessaires pour desservir Place du Portage et le centre-ville. (Réf.: CE-70-791; contrat 70-19).

MARCEL D'AMOUR  
Président.

Monsieur l'échevin Gilles Rocheleau prend son siège.

#### 70-435

Je, soussigné, Jean-Yves Gougeon, échevin de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt en vue de payer le coût de construction des conduites d'égout pluvial sur les rues St-Raymond, Berri et Gamelin.

(S)Jean-Yves Gougeon,  
Echevin.

Monsieur l'échevin J. Alexis Maurice prend son siège.

#### 70-436

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 9 octobre 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1135 concernant la construction de pavage, trottoirs, système d'égout et d'aqueduc sur les rues St-Henri, St-Florent, Brébeuf, Falardeau, Guertin, Ste-Hélène, Chénier, St-Rédempteur et St-Hyacinthe ainsi qu'un emprunt au montant de \$69,000.00, pour en payer le coût; ainsi que le règlement numéro 1136 modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, soit approuvé tel que présenté.

Adopté.

#### 70-437

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1073, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil autorise un virement de fonds au montant de \$9,000.00 de l'appropriation 492 "imprévu" à l'appropriation 459-1 "Vacances (employés à taux horaire et temporaire)".

Adopté.

#### 70-438

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro

CE-70-1043, faite par le comité exécutif lors de son assemblée tenue le 6 octobre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à effectuer un virement de fonds au montant de \$5,340.00 de l'item 492 "imprévus" à l'appropriation 475-4b "Bien-être social - Ministère de la Santé", et ce, en vue de payer au ministère de la santé de la province de Québec, la somme de \$9,115.31 représentant le solde total et final dû par la cité de Hull, en rapport avec le placement d'enfants défavorisés en foyer nourricier.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les appropriations suivantes:

Comptes à payer— engagement 1966-67	\$3,781.52
Bien-être social— ministère de la santé (475-4b)	\$5,333.79
	\$9,115.31

Le trésorier de la cité a émis, en date du 6 octobre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-439

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1064 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à créer un poste au budget section - appropriation - revenus 347-2 plans et devis île de Hull pour un montant de \$140,000.00 et un autre poste dans la section - appropriation - dépenses item 518-451 plans et devis île de Hull, pour un montant de \$140,000.00 également.

Adopté.

70-440

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1062, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil, en conformité avec les dispositions du paragraphe 7, de la section 2, du chapitre 179, des Status Refondus de

Québec 1964, prie l'honorable ministre des Affaires municipales, d'accorder à la cité de Hull, la permission d'ouvrir la rue désignée comme étant une partie des lots 6D-106 et 6D-107, rang VI, canton de Hull, prolongement de la rue Bilodeau sur une largeur moindre de 66 pieds, le tout tel que démontré sur le plan portant le numéro 2C-2988 préparé par l'arpenteur-géomètre Serge Hamel en date du 15 septembre 1970.

Adopté.

70-441

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1078, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil accepte la permanence de monsieur Claude Trépanier comme commis de garage II, au service des travaux publics.

Adopté.

70-442

ATTENDU que lors de la vente des immeubles pour arriérés de taxes, il arrive parfois qu'il n'y a aucun enchérisseur sur certains immeubles;

ATTENDU qu'il est d'intérêt public que la ville se porte acquéreur de certains immeubles pour fin municipale, lors de ladite vente pour taxes;

ATTENDU qu'en vertu des pouvoirs édictés par l'article 361 de la Charte de la Cité, la corporation de la Cité de Hull et le Bureau des Commissaires ou des Syndicats d'Ecoles peuvent enchérir sur ces immeubles et en devenir les acquéreurs.

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN**

ET RESOLU que conformément au pouvoir édicté par l'article 361, de la Charte de la Cité, ce conseil autorise monsieur Robert Danis, directeur du service des estimations de la cité, d'enchérir sur des immeubles inscrits sur la liste de vente pour taxes lors de ladite vente des immeubles que la cité jugera à propos d'acquérir pour fin municipale, en offrant le montant équivalent des taxes municipales et

scolaires et des frais encourus dus sur ces immeubles.

Adopté.

70-443

CONSIDERANT que la Commission des Transports a donné suite à la requête de la cité et a permis l'installation d'une traverse à niveau pour joindre les rues Talon et Breadner;

CONSIDERANT que la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien a complété l'installation des signaux lumineux;

IL EST PROPOSE  
PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que la rue Talon soit considérée ouverte jusqu'à la rue Mangin.

Le gérant de la cité devra aviser les compagnies exploitant des bétonnières ou des plants d'asphalte situés entre le ruisseau de la Brasserie et le boulevard St-Joseph, qu'elles devront à l'avenir se servir des rues Mangin, Cousineau et Crémazie comme artères de circulation en passant par la traverse à niveau de la rue Talon.

Adopté.

70-444

ATTENDU qu'un arrêté en conseil du 7 octobre 1970 nommait monsieur Paul C. Lafond, Sénateur au gouvernement fédéral.

ATTENDU que le Sénateur Lafond est un citoyen de la Cité de Hull.

ATTENDU que l'honneur de cette nomination rejaillit sur la Cité, en général.

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil désire offrir ses plus chaleureuses félicitations à monsieur Paul C. Lafond, à l'occasion de sa nomination en tant que Sénateur au gouvernement fédéral représentant la division sénatoriale de Gofle,

Adopté.

70-445

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation numéro CE-70-1082, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil approuve le plan d'aménagement préparé par A. Ritchot, architecte, en date du 6 octobre 1970, pour un projet de construction résidentielle sur le lot 5-2 (projet Grand-Prix-boulevard du Sacré-Coeur).

Le propriétaire et/ou le contracteur devra se conformer aux exigences de la cité de Hull, concernant les services d'aqueduc et d'égout et les permis de construction seront émis conditionnellement à la réception des certificats du bureau des services techniques spécifiant que les plans proposés pour le déversement des eaux d'égouts pluvial et sanitaire sont conformes aux exigences du service.

Adopté.

70-446

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation no. CE-70-1083, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 octobre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité, à effectuer un virement de fonds au montant de \$3,000., de l'item 492 imprévus à l'item 485-29, dépenses extraordinaires (loisirs).

Adopté.

70-447

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt, pour la construction de services municipaux, pour desservir le projet Chateauneuf Boisé, rue Lambert.

MARCEL D'AMOUR,  
Président.  
Comité Exécutif.

70-448

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.GROULX  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil prie le ministère de la Voirie de suspendre les travaux boulevard Fournier jusqu'à ce qu'il y ait entente avec les autorités municipales et ledit ministère, concernant les voies d'accès.

Que copie de cette résolution soit envoyée à monsieur Oswald Parent, ministre d'Etat aux

affaires inter-gouvernementales.

Adopté.

AJOURNEMENT.

(S)J.E. BERIAULT  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1970

Séance d'inauguration du conseil municipal élu pour le terme d'office commençant en novembre 1970, et se terminant en octobre 1974.

A une assemblée d'inauguration du conseil municipal de la cité de Hull, pour le terme d'office commençant en novembre 1970 et se terminant en octobre 1974, tenue en la salle des délibérations de la Cour Provinciale, au palais de justice, à 8:00 heures de l'après-midi, le 12 novembre 1970, laquelle est convoquée conformément aux dispositions de la loi 56 Victoria, chapitre 52 et ses amendements, charte de la cité de Hull.

Sont présents: Robert LeSage, greffier de la cité et président temporaire de cette assemblée, son honneur le maire élu, monsieur Marcel D'Amour et les échevins élus, messieurs Julien Groulx, J.Alexis Maurice, J.Edmond Bériault, J.René Villeneuve, Jean-Marie Seguin, Jean-Yves Gougeon, Fernand Mutchmore, et Gilles Rocheleau.

Les avis de convocation de cette assemblée d'inauguration sont déposés sur la table avec le certificat de signification d'iceux.

Après le serment d'office prêté par son honneur le maire et les échevins, le conseil est dûment formé pour la transaction des affaires.

70-449

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYER PAR SON HONNEUR LE  
MAIRE MARCEL D'AMOUR

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 62A de la Charte de la cité, ce conseil élit monsieur l'échevin Fernand Mutchmore, pour exercer la présidence aux séances du conseil, et ce, pour le terme d'office commençant en novembre 1970 et se terminant en octobre 1974.

Adopté.

70-450

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, me prévalant des pouvoirs qui me sont conférés par les dispositions de l'article 62A de la Charte de la Cité, nomme par les présentes messieurs les échevins Gilles Rocheleau et Julien Groulx comme membres du comité exécutif de la cité, pour le terme d'office de ce conseil, se terminant en octobre 1974.

Marcel D'Amour,  
Maire.

## LA CORPORATION DE LA CITE DE HULL

Son Honneur le Maire  
Messieurs les Echevins.

Je, Robert LeSage, greffier de la Cité et président de l'élection d'un maire et des échevins de la cité de Hull, pour le terme d'office commençant en novembre 1970, et se terminant en octobre 1974, ai l'honneur de faire rapport que le 25ème jour du mois d'octobre 1970, à midi (12:00 heures), j'ai ouvert dans la salle de l'hôtel de ville de la cité de Hull, district de Hull, une assemblée publique convoquée par moi, par avis public, en date du 8ième jour du mois de septembre 1970, afin de recevoir la mise en nomination des candidats à la charge de maire et d'échevins, pour représenter les différents quartiers de la cité, durant le terme ci-dessus mentionné; que j'ai tenu ladite assemblée ouverte depuis midi (12:00 heures) jusqu'à 2.00 heures de l'après-midi, dudit jour, 25 octobre 1970, et que pendant ces deux heures, j'ai reçu et mis devant le public de la manière prévue dans ledit avis, les bulletins de nomination suivants:

### POUR LE MAIRE:

Marcel D'Amour, homme d'affaires  
Michel Gratton, ingénieur-administrateur

### POUR LES ECHEVINS:

Quartier Laurier - siège no. 1  
Julien Groulx, courtier en immeubles  
Roland Rioux, fonctionnaire  
Roland Roy, opérateur

Quartier Frontenac - siège no. 2  
Paul-Hector Clément, agent de publicité

J.Alexis Maurice, marchand  
Jean-Paul Sabourin, contrôleur

Quartier Montcalm, siège no. 3

J.Edmond Bériault, marchand  
Fernand Gaudreau, contremaître

Quartier Tétreault - siège no. 4

Paul-Emile Poulin, commerçant  
J.René Villeneuve, principal

Quartier Wright - siège no. 5

Fernand Nadon, homme d'affaires  
Jean-Marie Séguin, courtier d'assurances agréée

Quartier Lafontaine - siège no. 6

Jean-Yves Gougeon, gérant  
Robert Meilleur, ferblantier  
Paul Morin, directeur exécutif

Quartier Dollard - siège no. 7

Fernand Mutchmore, surintendant

Quartier Vanier - siège no. 8

Raymond Bédard, électricien  
Paul Brunet, courtier en immeubles  
Gilles Rocheleau, administratrice

A 2:00 heures de l'après-midi, dudit jour, 25 octobre 1970, n'ayant reçu qu'un seul bulletin de présentation pour la présentation d'un candidat à l'échevinage pour le quartier Dollard, soit celui de monsieur Fernand Mutchmore, j'ai donc déclaré et proclamé élu ce dernier, échevin dudit quartier Dollard.

Conformément à l'avis publié les 27 et 29 octobre 1970, j'ai annoncé que les bureaux de votation seraient ouverts le 1er jour de novembre 1970, pour recevoir les suffrages relatifs à l'élection d'un maire dans la cité de Hull et des échevins pour les quartiers: Laurier, Frontenac, Montcalm, Tétreault, Wright, Lafontaine, Vanier.

Les bureaux de votation ont été ouverts conformément à la loi et à l'avis ci-dessus mentionné.

Après avoir reçu les rapports des officiers d'élection, en présence de monsieur Gilles Lafortune, secrétaire d'élection, et de plusieurs autres personnes, à la salle publique St-Joseph, j'ai procédé en la manière ordinaire à la compilation des rapports avec les résultats suivants:-

Pour la charge de maire

Marcel D'Amour	9,470 votes
Michel Gratton	7,873 votes

Pour les charges d'échevins

Quartier Laurier	Siège no. 1
------------------	-------------

Julien Groulx	716 votes
Roland Rioux	483 votes
Roland Roy	636 votes

Quartier Frontenac	Siège no. 2
--------------------	-------------

Paul-Hector Clément	484 votes
J.Alexis Maurice	721 votes
Jean-Paul Sabourin	670 votes

Quartier Montcalm	Siège no. 3
-------------------	-------------

J.Edmond Bériault	952 votes
Fernand Gaudreau	622 votes

Quartier Tétreault	Siège no. 4
--------------------	-------------

Paul-Emile Poulin	1,308 votes
J.René Villeneuve	1,351 votes

Quartier Wright	Siège no. 5
-----------------	-------------

Fernand Nadon	1,145 votes
Jean-Marie Séguin	1,160 votes

Quartier Lafontaine	Siège no. 6
---------------------	-------------

Jean-Yves Gougeon	1,002 votes
Robert Meilleur	830 votes
Paul Morin	423 votes

Quartier Wright	Siège no. 8
-----------------	-------------

Raymond Bédard	348 votes
Paul Brunet	1,105 votes
Gilles Rocheleau	1,519 votes

Conformément aux dispositions de la loi, j'ai déclaré et proclamé élu comme maire de la cité

de Hull, Marcel D'Amour, avec une pluralité de 1,597 votes, et échevins de la cité de Hull, Julien Groulx, avec une pluralité de 80 votes, J. Alexis Maurice, avec une pluralité de 51 votes, J. Edmond Bériault, avec une pluralité de 330 votes, J. René Villeneuve, avec une pluralité de 43 votes, Jean-Marie Séguin, avec une pluralité de 15 votes, Jean-Yves Gougeon, avec une pluralité de 172 votes, Gilles Rocheleau, avec une pluralité de 414 votes.

Suivant les dispositions de l'article 185, paragraphe 3, de la loi des cités et villes, le candidat Raymond Bédard, n'ayant pas obtenu au moins un nombre égal au tiers du nombre des votes donnés en faveur du candidat élu dans le quartier Vanier, son dépôt de \$50.00 est retenu et remis au trésorier de la cité pour être appliqué au paiement des dépenses d'élection.

DONNE A HULL,  
ce 3ième jour de novembre 1970.

Robert LeSage, o.m.a.,  
Greffier de la cité,  
Président de l'élection .

Monsieur Robert LeSage,  
Président d'élection  
Hull, P.Q.

#### CERTIFICAT

Je, soussigné, Orville Frenette, Juge à la Cour Provinciale, ayant procédé à une nouvelle addition et au recomptage judiciaire des votes, tenu à l'élection du 1er novembre 1970, pour le siège de conseiller du quartier Wright (numéro cinq), cité de Hull, P.Q., certifie par les présentes que 1.162 votes ont été accordés en faveur de monsieur Jean-Marie Séguin et 1,134 votes en faveur de monsieur Fernand Nadon.

Hull, le 6 novembre 1970

ORVILLE FRENETTE,  
Juge à la Cour Provinciale.

70-451

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le rapport du président

des élections municipales tenues les 25 octobre et 1er novembre 1970, soit approuvé tel que lu.

Adopté.

70-452

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR

APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que les minutes des assemblées régulière tenue le 6 octobre 1970 et régulière ajournée tenue le 15 octobre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-453

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 332 de la charte de la cité, ce conseil consent à la nomination de monsieur le juge Jacques Bertrand, à titre de président et de messieurs Marcel Grand'Maître, 20 rue Moncion, ingénieur, et Maurice Poirier, 67 rue Emond, pour former le bureau de révision du rôle d'évaluation déposé le 1er novembre 1970, du rôle spécial d'évaluation déposé le 1er novembre 1970, du rôle spécial d'évaluation qui doit être déposé le 1er mai 1971, ainsi que les rôles de taxes d'affaires, le tout en conformité avec les dispositions de la charte de la cité.

Les honoraires des membres du bureau de révision seront tels qu'établis par la résolution CE-67-450, adoptée le 25 octobre 1967.

Monsieur le greffier ou représentant agira comme secrétaire dudit bureau de révision.

Adopté.

70-454

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RÉSOLU que la présente assemblée soit  
ajournée au 17 novembre 1970, à 8:00 heures  
p.m. à la cour municipale, 290 boulevard  
St-Joseph, Hull, P.Q.

Adopté.

(S)FERNAND MUTCHMORE  
Président.

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

} CITÉ DE HULL

## SEANCE DU 17 NOVEMBRE 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue à la Cour Municipale, 290 boulevard St-Joseph, Hull, P.Q., mardi le 17 novembre 1970, à huit heures de l'après-midi à laquelle sont présents:

Monsieur le président Fernand Mutchmore au fauteuil, son honneur le Maire Marcel D'Amour et les échevins J.A. Maurice, J.E. Bériault, J.René Villeneuve, J.M. Séguin, J.Y. Gougeon, J. Groulx, Gilles Rocheleau, formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin Fernand Mutchmore.

70-455

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée du conseil tenue le 12 novembre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-456

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1157, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 17 novembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1137, concernant l'exécution de certains travaux et la pose d'égouts, d'aqueduc, de trottoirs et de pavage sur les rues Wright, Laval, Principale, Courcellette et Victoria ainsi qu'un emprunt au montant de \$580,000.00 pour payer le coût des travaux.

Selon les dispositions de l'article 593, de la loi des Cités et Villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation comme propriétaires d'immeubles imposables est convoquée pour être tenue le 27 novembre 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de

l'après-midi, dans la salle du comité exécutif, de la cité située au 25 rue Laurier, Hull, P.Q. afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

Monsieur l'échevin J.Edmond Bériault est dissident.

70-457

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation portant le numéro CE-70-1092, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 20 octobre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1138, concernant l'achat d'un camion-échelle 100 pieds et d'un camion de secours ainsi qu'un emprunt au montant de \$66,000.00.

Selon les dispositions de l'article 593, de la loi des cités et villes, une assemblée publique des personnes majeures inscrites au rôle d'évaluation comme propriétaires d'immeubles imposables, est convoquée pour être tenue le 27 novembre 1970, entre 7.00 et 9.00 heures de l'après-midi dans la salle du comité exécutif située au 25 rue Laurier, Hull, afin de soumettre ledit règlement à la considération desdits propriétaires.

Adopté.

70-458

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que ce conseil accepte la soumission du Syndicat géré par Dominion Securities Ltd., 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 102, P.Q., pour la vente de \$2,236,000.00 d'obligations de la cité, au prix de \$96.73 du capital, portant intérêt et échéant comme ci-dessous:

\$ 903,500.00 — 9% échéant en série de 1971 à 1980 inclusivement

\$1,250,500.00 — 9% échéant en 1980

\$ 82,000.00 — 9% échéant en 1990

le tout conformément aux conditions

apparaissant à la demande de soumissions insérée dans la Gazette Officielle de Québec, du 31 octobre 1970 ainsi que dans la soumission susmentionnée, laquelle est la plus avantageuse pour la cité; le loyer du présent emprunt étant de 9.5820%.

Le greffier est autorisé à retourner aux autres soumissionnaires les chèques de dépôt qui accompagnent leur soumission respective.

Adopté.

70-459

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1144, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 17 novembre 1970, ce conseil accepte l'acquisition des propriétés apparaissant à l'annexe ci-jointe et faisant partie intégrale de la présente résolution, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les dispositions monétaires du règlement R-1086-7 (\$77,050.00).

Le trésorier de la cité a émis, en date du 16 novembre 1970, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation R-1086-7, sujet à l'obtention de

75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions dudit règlement.

Adopté.

70-460

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que ce conseil consent de prolonger le mandat des membres de l'Office Municipal d'Habitations de la cité de Hull, et ce, jusqu'au 20 décembre 1970.

Adopté.

70-461

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que la présente assemblée soit ajournée au 24 novembre 1970.

Adopté.

(S)FERNAND MUTCHEMORE  
Président

(S)ROBERT LeSAGE  
Greffier.







CANADA  
Province de Québec  
District de Hull }  
CITÉ DE HULL

**SEANCE du 24 NOVEMBRE 1970**

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue à la Cour Municipale, 290 boulevard St-Joseph, Hull, P.Q. mardi, le 24 novembre 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

Monsieur le président Fernand Mutchmore au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J.A. Maurice, J.E. Bériault, J.René Villeneuve, J.M. Séguin, J.Y. Gougeon, J. Groulx, G. Rocheleau formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin Fernand Mutchmore.

70-462

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée du conseil tenue le 17 novembre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-463

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1187 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 24 novembre 1970, ce conseil approuve tel que lu, le règlement numéro 1139, modifiant le règlement numéro 578, concernant le zonage, ayant trait à la construction d'édifices commerciaux d'un étage dans la zone CB-8.

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts Refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux, propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 11 décembre 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi, dans la salle des comités, 25 rue Laurier, Hull, P.Q., et ce, afin de soumettre le présent règlement à

l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-464

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement d'emprunt, pour pourvoir à la mise de fonds de l'Office municipal d'Habitation (projet Marois).

MARCEL D'AMOUR,  
Maire.

70-465

Je, soussigné, président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de procéder à l'achat de machinerie lourde.

MARCEL D'AMOUR  
Président.

70-466

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement numéro 952, concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité de Hull.

MARCEL D'AMOUR  
Maire.

70-467

ATTENDU que la cité de Hull émet des obligations pour un montant total de \$2,236,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement Numéro	Pour un montant de
573	\$ 9,500
581	32,000
585	32,000.
587	15,000.
593	23,000.
595	49,500.
1070	57,000.
1073	180,000.
1074	200,000.
1079	110,000.
1101	160,000.
1105	226,000.
1107	115,000.

1112	230,000,
1113	375,000,
1117	123,000,
1118	252,000,
1126	6,000,
1127	41,000.

ATTENDU que pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

IL EST PAR CONSEQUENT PROPOSE PAR SON HONNEUR LE MAIRE MARCEL D'AMOUR APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU UNANIMENT

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements et compris dans l'émission de \$2,236,000.:

1. Les obligations seront datées du 1er décembre 1970.

2. Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales dans la province de Québec de la banque Provinciale du Canada, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto et à Ottawa, Ontario.

3. Un intérêt à un taux n'excédant pas 9 p. cent l'an sera payé semi-annuellement le 1er juin et le 1er décembre de chaque année, sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

4. Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

5. La signature du maire pourra être imprimée, gravée ou lithographiée sur les obligations.

Adopté.

70-468

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU

ET RESOLU UNANIMENT:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de \$2,236,000.00, fait en vertu des règlements suivants:

REGLEMENTS NUMEROS:

573, 581, 585, 587, 593, 595, 1070, 1073, 1074, 1079, 1101, 1105, 1107, 1112, 1113, 1117, 1118, 1126, 1127,

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour des termes plus courts que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

a) Dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 15 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 581, 585, 587, 593, 595 et pour un terme de

b) Dix ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 à 20 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 1074, 1112, 1113, 1117, 1118, 1126 et pour des termes de

c) Dix ans et de vingt ans en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus, respectivement, pour les années 11 à 28 inclusivement, et pour les années 29 et 30, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros 1073, 1101, 1107, 1127.

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

Adopté.

70-469

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la

recommandation numéro CE-70-1162, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 24 novembre 1970, ce conseil autorise un virement de fonds d'un montant de \$7,000.00 de l'item 492 "imprévus" à l'item 435-11 "expertise".

Le trésorier de la cité a émis, en date du 23 novembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-470

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1170, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 24 novembre 1970, ce conseil autorise un virement de fonds d'un montant de \$1,125.00 pour défrayer le loyer du local de l'organisation connue et désignée comme "Le Comité de Regroupement Populaire de Libération" de l'appropriation 492 "imprévus" à l'appropriation 475-4B "Bien-Etre social".

Ce local servira à l'opération d'une coopérative d'alimentation dans Hull (5 mois).

Le trésorier de la cité a émis, en date du 24 novembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

Monsieur l'échevin Gilles Rocheleau est dissident.

70-471

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1108, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 20 octobre 1970, ce conseil accepte d'approprier un montant de \$12,000.00, afin de pourvoir au paiement de cette imposition de la Communauté Régionale et d'autoriser le trésorier de la cité à effectuer un virement de fonds de l'appropriation 492 "imprévus" à l'appropriation 403 "Communauté Régionale".

La présente fait suite à l'adoption d'un budget supplémentaire par la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Adopté.

70-472

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1169, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 24 novembre 1970, ce conseil accepte l'acquisition des propriétés apparaissant à l'annexe ci-jointe et faisant partie intégrale de la présente résolution, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

Les fonds pour cette fin seront pris à même les disponibilités monétaires du règlement 1086-7 (montant de \$82,900.00).

Le trésorier de la cité a émis, en date du 24 novembre 1970, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit du règlement sus-mentionné, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-473

CONSIDERANT que l'aire no. 6 est une zone de rénovation;

CONSIDERANT que le programme de rénovation pour le secteur no. 6 a été ratifié par l'arrêté en conseil numéro 3490, le 12 novembre 1969;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, urgent et d'intérêt public de procéder à l'expropriation des propriétés sous-mentionnées, et ce, immédiatement.

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1172 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 24 novembre 1970, ce conseil autorise Me Marcel Beaudry, à procéder à l'expropriation des propriétés ci-dessous mentionnées, à savoir:

NO.REF. PROPRIÉTAIRE	ADRESSE NO.CADASTRE
A-70 Jolicoeur, Marcel	1, Brébeuf 12-9, Q.3

A-74 Casatto, Lise et Al.	8, Brébeuf 12-11,Q.3	A-80 Giroux, Succ. Claude	50-52, Brébeuf 30-1 partie sud 43-1,Q.3
A-75 Jolicœur, Nelson	10, Brébeuf 12-14,Q.3	A-86 Huneault, André et Al.	25, Falardeau 13-23-1,Q.3
A-32 Latrelle, Jean-Pierre	11, Brébeuf 12-24,Q.3	A-28 Charron, Paul-Emile	27, Falardeau 13-24-1,Q.3
A-33 Lalonde, Ernest	12, Brébeuf 12-17 et 12-20-2,Q.3	A-5 McDonald, Mme Fred	29, Falardeau 13-25,Q.3
A-15 Blondin, Paul-Emile	16, Brébeuf 12-23-2,Q.3	A-50 Legault, Aldège et Denis	30, Falardeau 13-8,Q.3
A-63 Madore, Roland	21, Brébeuf 12-27,Q.3	A-87 Charron, Marc André	31, Falardeau 13-26,Q.3
A-64 Guindon, Aldège	23, Brébeuf 12-30,Q.3	A-37 Lafond, Jule	32, Falardeau 13-9,Q.3
A-16 Charron Elzéar	24, Brébeuf 12-29,Q.3	A-39 Périard, Eugène	36-1/2, Falardeau 13-12,Q.3
A-46 Picard, Mme Alfred	25, Brébeuf 12-33,Q.3	A-90 Beaulne, Alfred	39-39-1/2, Falardeau 13-30,Q.3
A-42 Dubois, Arthur	26, Brébeuf 12-35,Q.3	A-72 Thérien, Royal	40, Falardeau 13-14,Q.3
A-17 Charron, Elzéar	27, Brébeuf 12-36,Q.3	A-97 Philon, Aldège	41, Falardeau 13-31,Q.3
A-47 Thivierge, Emmanuel et Mme Thérèse	28, Brébeuf 12-38,Q.3	A-58 Thérien, Royal A.	42, Falardeau 13-14,Q.3
A-65 Thivierge, Gaston	30, Brébeuf 12-41 et 12-44-1,Q.3	A-73 D'Amour, Maurice	13-15-1,Q.3
A-48 Picard, Emilien	41, Brébeuf 135-18-2,Q.3	A-40 Beaudoin, Eugène	44, Falardeau 135-22,Q.3
A-77 Dubois, Zéphérin et Al.	43, Brébeuf 135-17-3,Q.3 135-18-1,Q.3	A-51 Charron, Bernard	45, Falardeau 135-59, Q.3
A-78 Blondin, Serge	45, Brébeuf 135-17-2,Q.3	A-81 Robertson, Mme Nazaire	46, Falardeau 135-23,Q.3
A-49 Thivierge, Maxime	47, Brébeuf 135-16-2,Q.3 135-17-1,Q.3	A-22 Vanasse, Roger	48, Falardeau 135-24,Q.3
A-79 Cadieux, Mme Dieudonné	49, Brébeuf 135-16-1,Q.3	A-82 Poupart, Denis et al.	49, Falardeau 135-57,Q.3
			50, Falardeau 135-25,Q.3

A-43 Pilon, Arthur	51, Falardeau 135-56,Q.3	A-103 Neusy, Daniel	48, Sacré-Coeur 12-3-1,Q.3 12-6-1,Q.3
A-13 St-Laurent, Mme Alcide	1, Guertin 135-64-1,Q.3	A-110 Neusy, Daniel	50, Sacré-Coeur 12-3-2,Q.3 12-6-2,Q.3
A-57 Montreuil, Eugène	2, Guertin 135-101-1,Q.3 135-101-2,Q.3 135-P 102,Q.3 4, Guertin 135-100,Q.3	A-104 Nault, Rhéal	52, Sacré-Coeur 13-1,Q.3 13-2-1,Q.3
A-9 Guertin, Aurèle	5, Guertin 135-65-1,Q.3	A-96 Fleury, Mme Thomas	64,Sacré-Coeur 13-17,Q.3
A-10 Tremblay, Faldora	7, Guertin 135-66,Q.3	A-115 Monette, Aldège	66, Sacré-Coeur 13-18,Q.3
A-91 Proulx, Adéodat	8, Guertin 135-99-2,Q.3	A-108 Thibault, Florian	46, St-Florent S.29,N-30-1,Q.3
A-92 Gingras, Roméo	9-11, Guertin 135-67,Q.3	A-116 Richer, Elzéar	48,St-Florent Pt.N29,Q.3
A-29 Beauchamp, Mme Paul	10, Guertin 135-98,Q.3 135-99-1,Q.3	A66 Séguin, Aurèle	50, St-Florent 16-2,Q.3
A-98 Lacasse, Delphis	4, Mance 13-20-2,Q.3	A-36 Villeneuve, Mme Arthur et al.	54, St-Florent 12-43-2,Q.3 16-1,Q.3
A-99 Simard, Robert et al.	6, Mance 13-33,Q.3 13-21-2,Q.3	A-59 Fournier, Succ. Alfred	55, St-Florent 11-38,Q.3 17-1,Q.3
A-113 Beaudry, Léo	8, 8-1/2, Mance 13-34,Q.3 13-22-2,Q.3	A-60 Cadieux, Mme J.Bte	58, St-Florent 12-40,Q.3 12-43-1,Q.3
A-93 McKinnon, John	12, Mance 13-36,Q.3 13-24-2,Q.3	A-61 Audette, Mme Alfred	62,St-Florent 12-34,Q.3
A-14 Monette, Marcel	14, Mance 13-37,Q.3	A-41 Labelle, Mme Albert	65-67, St-Florent 11-35,Q.3
A-101 Monette, Lucien	20, Mance 13-40,Q.3	A-53 Martial, Mme Rodolphe	68, St-Florent 12-25,Q.3
A-94 Cadieux, Waldo et Georges	--- Mance 13-41,Q.3	A-62 Mongeon, Mme Thomas	69, St-Florent 11-34,Q.3
A-95 Cadieux, Emile	24, Mance 13-42,Q.3	A-54 Bisson, Germaine	70, St-Florent 12-22,Q.3 12-23-1,Q.3
A-24 Gratton, Lionel	26, Mance 13-43,Q.3	A-55 Tremblay, Emile	71, St-Florent 11-33,Q.3
A-25 Gauthier, Mme Roland et Al.			

94846

A-85 Poulin, Jacques	73, St-Florent 11-31,Q.3	au nom de la cité de Hull, l'acte autorisé par la présente résolution.
A-109	11-32,Q.3	Adopté.
A-67 Lepage, Rhéal	74, St-Florent 12-16,Q.3	70-475
A-23 Renaud, Antonio	76, St-Florent 12-13,Q.3	PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF
A-68 Charron, Ernest	77, St-Florent 11-30,Q.3	ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1097, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 20 octobre 1970, ce conseil accepte de louer aux personnes ci-dessous mentionnées pour une période de 5 ans renouvelable, les parties de terrain connues et désignées comme étant le lot 6A, qui sert à la ligne de transmission d'Hydro-Québec.
A-69 Binet, Léo	78, St-Florent 12-10,Q.3	Adopté.

70-474

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que conformément à la recommandation no. CE-70-1159, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue en date du 17 novembre 1970, ce conseil accepte de vendre à la personne ci-dessous mentionnée, partie de la ruelle 244-599, savoir:

Rôle: 8741

Monsieur J.David Joanisse

8, rue Bourque, Hull, P.Q.

Quartier 1, cité de Hull

Partie de la subdivision 599, du lot 244 et mesurant approximativement 10 pieds de largeur par 6 pieds de profondeur plus ou moins et situé au nord de la subdivision 455 du lot 244 et contenant environ 60 pieds carrés de terrain et ce, au prix de \$1.50.

Cette vente est consentie aux conditions suivantes:

1. Un acte notarié devra être signé dans les 30 jours de la date de l'adoption de la présente résolution.

2. Les frais de l'acte de vente seront à la charge de l'acheteur.

3. La cité ne s'engage pas à faire la localisation du terrain vendu.

Le président du comité exécutif et le greffier de la cité sont autorisés à signer pour et

Rôle: 12978

Monsieur Orville Frenette

52, rue Cinq-Mars, Hull, Qué.

Partie de la subdivision 114 du lot 6A mesurant approximativement 46 pieds plus ou moins de largeur par 125 pieds plus ou moins de profondeur et contenant une superficie approximative de 5,796 pieds carrés, situé à l'ouest de la subdivision 161 du lot 6A.

Rôle: 12976

Monsieur Raymond Lévesque

58, rue Cinq-Mars, Hull, Qué.

Partie de la subdivision 114 du lot 6A mesurant approximativement 21 pieds plus ou moins de largeur par une profondeur de 122 pieds plus ou moins, pour une superficie approximative de 2,566 pieds carrés et situé à l'est de la subdivision 114 du lot 6A.

CONDITIONS:

a) Le loyer du terrain sera de \$1.00 par année, renouvelable tous les cinq (5) ans.

b) Un droit de passage devra être laissé à la compagnie d'électricité Hydro-Québec.

c) Aucune construction, bâtisse, piscine, etc., ne sera permise.

d) L'entretien ou les dépenses encourues pour modification du terrain seront faites aux frais du locataire.

e) La cité ne s'engage pas à faire l'arpentage dudit terrain.

f) Sur avis de trente (30) jours les parties pourront mettre fin au bail.

Que le président du comité exécutif et le greffier de la cité soient autorisés à signer pour et au nom de la cité de Hull, les actes de location autorisés par la présente résolution.

Adopté.

70-476

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1148, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 17 novembre 1970, ce conseil accepte de payer pour la location du gymnase du Parc-Ecole St-Raymond deux (2) soirs additionnels à partir du 5 octobre 1970.

Le trésorier de la cité est autorisé à effectuer un virement de fonds au montant de \$720.00 de l'item 492 "imprévus", à l'item 485-6 "Service - location de gymnase".

Le trésorier de la cité a émis en date du 16 novembre 1970, un certificat à cet effet.

Adopté.

70-477

**PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF**

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1154, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 17 novembre 1970, ce conseil accepte la permanence de Mlle Diane Simard, au poste de sténo-dactylo I au service de l'aréna.

Adopté.

70-478

**PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON**

ET RESOLU que ce conseil consent à la nomination de son honneur le maire Marcel D'Amour et de messieurs les échevins Jean-Marie Séguin et Jean-Yves Gougeon, pour représenter le conseil de la cité de Hull au

comité exécutif de la Communauté Régionale de l'Outaouais.

Monsieur l'échevin J.A. Maurice demande le vote.

POUR: J.René Villeneuve, J.M. Séguin, J.Y. Gougeon, J. Groulx, M. D'Amour, G. Rocheleau: - 6

CONTRE: F. Mutchmore, J.A. Maurice, J.E. Bériault: - 3

Le Président déclare la résolution remportée.

70-479

**PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN**

ET RESOLU que monsieur l'échevin J. Edmond Bériault soit nommé "maire-suppléant" de ce conseil pour le terme d'office au 30 avril 1971.

Adopté.

70-480

ATTENDU que le désastreux incendie du 29 octobre dernier, en plus de détruire en bonne partie l'hôtel de ville, désorganisait totalement tous les services municipaux qui y étaient abrités;

ATTENDU qu'il était impératif que les citoyens hullois ne subissent pas de préjudice inutile dû à ce dérangement;

ATTENDU qu'avant même que les flammes aient été maîtrisées, le président de la Commission de la Capitale Nationale, monsieur Douglas Fullerton se rendait sur les lieux et offrait au maire de dépanner la municipalité;

ATTENDU qu'en dedans de quelques jours, l'administration municipale pouvait déjà emménager dans ses nouveaux locaux à des conditions exceptionnellement avantageuses et permettant de regrouper la quasi totalité de nos services.

**IL EST PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU**

ET RESOLU que les autorités municipales désirent exprimer à la Commission de la Capitale Nationale et en particulier son président, monsieur Douglas Fullerton, nos remerciements les plus sincères pour cette magnifique collaboration et cette offre spontanée d'aide que la Commission de la Capitale Nationale offrait à la ville de Hull.

Adopté.

70-481

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que ce conseil désire exprimer sa reconnaissance la plus vive et ses remerciements les plus sincères à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à minimiser les dégâts causés par l'incendie de l'hôtel de ville, le 29 octobre dernier. Ces remerciements s'adressent d'abord et avant tout au directeur Poitras et à tous ses hommes qui ont su maîtriser l'élément destructeur et minimiser les dégâts grâce à leur rapidité et leur dévouement.

Au gérant municipal, les chefs de service, leurs employés et en particulier le chantier municipal, pour leur contribution énorme, lors de l'incendie et à l'emménagement dans les nouveaux locaux Motel Fontaine Bleue.

A tous ces gens, nos remerciements les plus sincères pour leur magnifique collaboration.

Adopté.

70-482

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que nonobstant toute résolution à ce contraire, ce conseil décrète un stationnement limité à une heure sur le côté nord du boulevard Montclair entre le boulevard St-Joseph et la rue Connaught.

Le département des travaux publics est, par la présente, autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

70-483

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que nonobstant toute résolution à ce contraire, ce conseil décrète un "non-stationnement" sur le côté ouest de la rue Dollard, entre les rues Victoria et Papineau.

Le département des travaux publics est, par la présente, autorisé à faire l'installation des enseignes requises.

Adopté.

Monsieur le maire quitte son siège.

70-484

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT

ET RESOLU que nonobstant toute résolution à ce contraire, ce conseil décrète un stationnement illimité sur le côté ouest de la rue Laval entre les rues St-Laurent et St-Etienne.

Pour donner suite à la présente résolution, le directeur des travaux publics est autorisé à enlever les enseignes de stationnement existantes.

Adopté.

70-485

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que le comité exécutif soit chargé de présenter à ce conseil pour le 15 février 1971, un rapport établissant ce qu'il en coûterait pour convertir l'ancienne caserne à incendies du boulevard St-Joseph en centre de Loisirs pour personnes retraitées ainsi qu'un programme pour l'opération de ce centre de Loisirs.

Adopté.

70-486

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.E. BERIAULT  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que la correspondance  
adressée au conseil soit référée au comité  
général dudit conseil.

Adopté.

AJOURNEMENT.

(S) FERNAND MUTCHEMORE,  
Président.

(S) ROBERT LeSAGE,  
Greffier.









CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

} CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 1er DECEMBRE 1970

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue à la Cour Municipale, 290 boulevard St-Joseph, Hull, P.Q., mardi, le 1er décembre 1970, à huit heures de l'après-midi à laquelle sont présents:

Monsieur le président Fernand Mutchmore au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour et les échevins J.E. Bériault, J.René Villeneuve, J.M. Séguin, J.Y. Gougeon, J.Groulx, G.Rocheleau, formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin Fernand Mutchmore.

70-487

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée du conseil tenue le 24 novembre soient confirmées.

Adopté.

Monsieur l'échevin J.A. Maurice prend son siège.

70-488

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la résolution numéro CE-70-1122, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 13 novembre 1970, ce conseil adopte tel que lu, le règlement numéro 1140, modifiant le règlement 967, concernant les autos-taxis.

Adopté.

70-489

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1200 faite par le

comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1141, modifiant le règlement 952, concernant l'enlèvement des vidanges dans les limites de la cité de Hull.

Adopté.

70-490

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1228, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil approuve le règlement numéro 1142, modifiant le règlement 578, concernant le zonage (Zone RA-6).

Suivant les dispositions de l'article 426, du chapitre 193, des statuts refondus de Québec 1964, loi des cités et villes, une assemblée publique des électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables est convoquée et sera tenue le 11 décembre 1970, entre 7.00 et 8.00 heures de l'après-midi dans la salle des comités à l'hôtel de ville, 25 rue Laurier, et ce, afin de soumettre le présent règlement à l'approbation des électeurs concernés.

Adopté.

70-491

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHEMORE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que ce conseil approuve le procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 27 novembre 1970, pour la prise en considération du règlement numéro 1137, concernant l'exécution de certains travaux et la pose d'égouts, d'aqueduc, de trottoirs et de pavage, sur les rues Wright, Laval, Principale, Courcelette et Victoria et un emprunt au montant de \$580,000.00, pour payer le coût des travaux, et le règlement 1138, concernant l'achat d'un camion échelle 100 pieds et d'un camion de secours ainsi qu'un emprunt au montant de \$66,000.00 pour payer le coût desdits achats.

Adopté.

70-492

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1208, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil approuve la subdivision d'une partie du lot 5 et 4F, rang V, canton de Hull, préparé par l'arpenteur-géomètre J.L. Grégoire, en date du 26 octobre 1970, sous le numéro S-282-10481.

Que le greffier de la cité fasse parvenir une copie de la présente résolution à l'arpenteur-géomètre J.L. Grégoire.

Adopté.

70-493

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1213, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil autorise le président du comité exécutif et le greffier de la cité à signer pour et au nom de la cité de Hull, les actes requis pour donner suite à la dite résolution précitée, concernant l'acquisition des propriétés suivantes:

NOM	ADRESSE
A. Provost	18, rue Brébeuf
J. Guénette	24 Falardeau
J. Dion	33 Falardeau
A. Beaulne	38 Falardeau

L. Galipeau

3 Guertin

Adopté.

70-494

CONSIDERANT que l'aire no. 6 est une zone de rénovation urbaine.

CONSIDERANT que le programme de rénovation pour le secteur de l'aire no. 6 a été approuvé par l'arrêté en conseil numéro 3490 du 12 novembre 1969.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, urgent et d'intérêt public de procéder à l'expropriation des propriétés sous-mentionnées, et ce, immédiatement.

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation CE-70-1216, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil accepte de retenir les services de Me Marcel Beaudry afin de procéder à l'expropriation des propriétés sous-mentionnées, et autorise le trésorier de la cité à payer au protonotaire de la Cour Supérieure de Hull, les montants sous-mentionnés à titre de dépôt pour l'acquisition des propriétés concernées et autorise le président du comité exécutif et le greffier de la cité, à signer pour et au nom de la cité de Hull, les actes requis pour donner suite à la présente résolution.

Les fonds pour ces fins seront pris à même l'appropriation du règlement 1086-7 "acquisition des immeubles".

No. Réf.	Adresse	Propriétaire	No.Cadastre	Montant de Dépôt
A-3	5, Brébeuf	Isai Lemieux	12-15,Q.3	\$6,930.
A-76	29, Brébeuf	Jacques Maurice	12-39, Ptie 42, O.3	22,330. 25,410.
A-111	24, Chénier	Lucien Philion	135-19,Q.3	8,260.
A-38	34, Falardeau	André Malette	10-13,Q.3	
A-117	36, Falardeau	Paul-Emile		
		Thérien	13-11,O.3	8,050.
A-112	43, Falardeau	Aurèle Renaud	13-32-1,Q.3	7,875.
A-118	5A, Guertin	Georges Méhot	135-65-2,Q.3	11,935.
A-100	10, Mance	Aldoria Sarrazin	13-35,13-23-2,Q.3	16,765.
A-102	18, Mance	Armure Brauchamp	13-39,O.3	11,410.

A-105	54,56,58, Sacré-Coeur	Taverne Boulevard Ltée	13-2,13-2-2,Q.3	41,055.
A-106	60,Sacré-Coeur	Grant Blondin	13-16,Q.3	47,670.
A-30	68,Sacré-Coeur	Bernard Ricard	13-19,Q.3	22,540.
A-107	70, 74 Sacré-Coeur	Robert Simard	13-20-1,Q.3	29,680.
A-83	57, St-Florent	François Cabana	11-37,Q.3	8,260.
A-121	61,63, St-Florent	Florian Thibault	11-36,Q.3	1,630.
A-12	80, St-Florent	Aldège Duguay	12-7,Q.3	7,875.
		TOTAL:		\$277,675.

Je, soussigné, trésorier de la cité de Hull, certifie qu'il y a des fonds disponibles au crédit de l'appropriation ci-dessus mentionnée, sujet à l'obtention du 75 p. cent du coût, en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-495

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour faire suite à la recommandation CE-70-1201, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 1er décembre 1970, ce conseil approuve la permanence de monsieur Caroll Fortin, au poste d'électricien I au service des travaux publics, ce dernier ayant terminé sa période d'essai de 6 mois à la satisfaction de la cité.

Adopté.

70-496

PROPOSE PAR L'ECHEVIN G. ROCHELEAU  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que le projet des amendements à la charte de l'Office Municipal d'Habitation ci-après soit approuvé:

Que son honneur le maire de la cité de Hull soit d'office membre ex officio de l'Office Municipal d'Habitation de Hull, ainsi qu'un représentant des propriétaires de la cité de Hull.

Adopté.

70-497

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que conformément aux dispositions de l'article 3 des lettres patentes de l'Office Municipal d'Habitation de Hull, ce conseil consent à la nomination de monsieur l'échevin Gilles Rocheleau, homme d'affaires, 165 rue Isabelle, Hull, P.Q., au poste de président, son honneur le maire Marcel D'Amour, au poste de vice-président et monsieur l'échevin J.Alexis Maurice, marchand, 6 4 rue St-Etienne, au poste de secrétaire-trésorier, dudit office municipal d'habitation, et ce, pour le terme commençant le 21 décembre 1970 et se terminant le 15 janvier 1972.

Monsieur Pierre Dussault, représentant, service social de l'Outaouais et monsieur Roger Poirier, o.m.i., représentant des locataires sont nommés membres administrateurs dudit office et ce, pour le terme ci-dessus mentionné.

Adopté.

70-498

Je, soussigné, vice-président du comité exécutif, donne avis de la présentation d'un règlement en vue de modifier le règlement no. 927, concernant les règles d'ordre et de procédure du conseil.

GILLES ROCHELEAU,  
Vice-président du  
Comité Exécutif.

70-499

PROPOSE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN

ET RESOLU que la présente assemblée soit

ajournée au 15 décembre 1970.

Adopté.

(S)FERNAND MUTCHMORE  
Président.

(S)ROBERT LeSAGE,  
Greffier.



CANADA  
Province de Québec  
District de Hull

CITÉ DE HULL

### SEANCE DU 15 DECEMBRE 1970

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, à la Cour Municipale de la cité de Hull, mardi, le 15 décembre 1970, à huit heures de l'après-midi, à laquelle sont présents:

M. le président Fernand Mutchmore, au fauteuil, son honneur le maire Marcel D'Amour, et les échevins J. Groulx, J.A. Maurice, J.E. Bériault, J.Y. Gougeon, G. Rocheleau, J.René Villeneuve, J.M. Séguin, formant quorum dudit conseil sous la présidence de monsieur l'échevin Fernand Mutchmore.

70-500

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.Y. GOUGEON

ET RESOLU que ce conseil a appris avec regret le décès de la mère de l'échevin René Villeneuve et désire offrir à celui-ci ses sincères condoléances ainsi qu'aux membres de sa famille.

Adopté.

70-501

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J. GROULX

ET RESOLU que les minutes de l'assemblée du conseil tenue le 1er décembre 1970, soient confirmées.

Adopté.

70-502

PROPOSE PAR L'ECHEVIN F. MUTCHMORE  
APPUYE PAR SON HONNEUR  
LE MAIRE MARCEL D'AMOUR

ET RESOLU que ce conseil approuve tel que lu, le procès-verbal de l'assemblée publique

tenue le 11 décembre 1970, pour la prise en considération des règlements numéros 1139 et 1142 modifiant le règlement le zonage no. 578, (zone CB-8 et zone RA-6).

Adopté.

70-503

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1286, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 15 décembre 1970, ce conseil accepte la redivision d'une partie du lot 6D, rang VI, cadastre officiel du canton de Hull, proposé par l'arpenteur-géomètre J.C. Défayette, en date du 18 septembre 1970, sous le numéro 849-69-R.

Il est bien entendu que tout nouveau raccordement des services publics à cause de cette redivision sera aux frais des propriétaires des terrains redivisés.

Adopté.

70-504

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1293 faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 15 décembre 1970, ce conseil accepte l'acquisition de gré à gré des propriétés ci-dessous mentionnées, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec et autorise le trésorier de la cité à payer aux propriétaires ci-après mentionnés les montants d'acquisition de leurs propriétés et autorise le président du comité exécutif et le greffier à signer pour et au nom de la cité des actes requis pour donner suite à la présente résolution. Les chèques seront préparés au nom du "notaire in trust", pour chacune des propriétés et le notaire verra à ce que les obligations concernant les propriétés soient réglées.

No. réf. Adresse	Propriétaire Montant
A-70 1 rue Brébeuf	Marcel Jolicoeur \$12,950.
A-113 6 rue Mance	Léo Beaudry 7,651.

A-68 77 rue St-Florent	Ernest Charron 16,745.	No.réf. Adresse	Propriétaire Montant
A-69 78 St-Florent	Léo Binet 18,190.	A-59 55 St-Florent	Succ. Alfred Fournier \$ 8,335.
A-75 10 rue Brébeuf	Nelson Jolicoeur 22,110.	A-86 25 Falardeau	André Huneault & Al. 9,637.
A-43 51 rue Falardeau	Arthur Pilon 14,575.	A-80 50-52 Brébeuf	Succ. Claude Giroux 23,000.
A-101 14 rue Mance	Lucien Monette 15,694.	A-66 50 St-Florent	Aurèle Séguin 12,980.
A-106 60-62 Sacré-Coeur	Grant Blondin 54,650.	A-54 70 St-Florent	Germaine Bisson 14,240.
A-65 30 rue Brébeuf	Gaston Thivierge 11,023.	A-90 39-39-1/2 Falardeau	Alfred Beaulne 5,100.
	\$173,588.	A-25 26 Mance	Mme Roland Gauthier et al. 13,615.

Les fonds pour ces fins au montant de \$173,588.00 seront pris à même les disponibilités monétaires du règlement 1086-7.

Le trésorier de la cité a émis du 14 décembre 1970, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit du règlement sus-mentionné, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-505

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1294, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 15 décembre 1970, ce conseil autorise le trésorier de la cité à payer aux propriétaires ci-après mentionnés, les montants d'acquisitions de gré à gré de leurs propriétés, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec et autorise le président du comité exécutif, et le greffier à signer pour et au nom de la cité, les actes requis pour donner suite à la présente résolution. Les chèques seront préparés au nom du "notaire in trust", pour chacune des propriétés et le notaire verra à ce que les obligations concernant les propriétés soient réglées.

A-17 27 Brébeuf	Elzéar Charron 12,587.
	\$99,494.

Les fonds pour ces fins au montant de \$99,494. seront pris à même les disponibilités monétaires du règlement 1086-7.

Le trésorier de la cité a émis en date du 14 décembre 1970, un certificat attestant qu'il y a des fonds disponibles au crédit du règlement sus-mentionné, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-506

#### PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-1250, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 8 décembre 1970, ce conseil approuve l'acquisition, de gré à gré, des propriétés ci-dessous mentionnées, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

No.réf. Adresse	Propriétaire Montant
--------------------	-------------------------

A-25 26 Mance	Mme Roland Gauthier et al. \$13,615.00
A-17 27 Brébeuf	Elzéar Charron \$12,587.00
	\$26,202.00

Les fonds pour cette fin, au montant de \$26,202.00, seront pris à même les disponibilités monétaires du règlement 1086-7.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 7 décembre 1970, un certificat à cet effet, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086.

Adopté.

70-508

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-1249, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 8 décembre 1970 ce conseil approuve l'acquisition, de gré à gré des propriétés ci-dessous mentionnées, sujet à l'acceptation officielle de la Société d'Habitation du Québec.

No.réf. Adresse	Propriétaire Montant
A-59 55 St-Florent	Succ. Alfred Fournier \$ 8,335.00
A-86 25 Falardeau	André Huneault et Al. 9,637.00
A-80 50-52 Brébeuf	Succ. Claude Giroux 23,000.00
A-66 50 St-Florent	Aurèle Séguin 12,980.00
A-54 70 St-Florent	Germaine Bisson 14,240.00
A-90 39-39-1/2 Falardeau	Alfred Beaulne 5,100.00
	\$73,292.00

Les fonds pour cette fin, au montant de \$73,292.00 seront pris à même les disponibilités monétaires du règlement 1086-7.

Le trésorier de la cité a émis, en date du 7 décembre 1970, un certificat à cet effet, sujet à l'obtention de 75 p. cent du coût tel que prévu en vertu des dispositions du règlement 1086

Adopté.

70-508

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que selon la recommandation numéro CE-70-1270, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 8 décembre 1970, ce conseil approuve la permanence de sept employés aux services techniques dont les noms sont énumérés ci-dessous

Monsieur Richard Aubry, Homme de règle et chaîneur I

Monsieur Pierre Roussy, Homme de règle et chaîneur I

Monsieur Jean-Claude Bégin, Homme de règle et chaîneur I

Monsieur Michel Latour, Homme de règle et chaîneur I

Monsieur Michel Leduc, Homme d'instrument II

Monsieur Andrew Neville, Homme d'instrument II

Monsieur Gilles Deschambault,  
Technicien-dessinateur II

Adopté.

70-509

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement pour amender le règlement 578, concernant le zonage, en vue d'amender la zone CB-12.

MARCEL D'AMOUR  
Maire.

70-510

Je, soussigné, maire de la cité de Hull, donne avis de la présentation d'un règlement en vue

d'amender le règlement no. 571, concernant les noms de rues, afin de désigner la rue du projet rue Front, du nom de Jean D'Allaire.

MARCEL D'AMOUR  
Maire.

70-511

PROPOSE PAR LE COMITE EXECUTIF

ET RESOLU que pour donner suite à la recommandation numéro CE-70-1304, faite par le comité exécutif, lors de son assemblée tenue le 15 décembre 1970, ce conseil approuve la subdivision d'une partie du lot 144-5, cadastre officiel de la cité de Hull, quartier UN, préparé par l'arpenteur-géomètre J.L. Grégoire, en date du 19 novembre 1970, sous le numéro de dossier S-289-10520.

Ce conseil autorise monsieur Robert LeSage, greffier, à signer le plan de subdivision et le livre de renvoi au nom de la cité, pour la partie dont la cité est propriétaire.

Adopté.

70-512

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.R. VILLENEUVE

ET RESOLU que cette assemblée soit temporairement suspendue et que ce conseil se forme en comité général.

Adopté.

70-513

PROPOSE PAR L'ECHEVIN J.M. SEGUIN  
APPUYE PAR L'ECHEVIN J.A. MAURICE

ET RESOLU que l'assemblée soit réouverte et que l'on procède aux affaires.

Adopté.

AJOURNEMENT.

(S)FERNAND MUTCHMORE,  
Président.

(S)CARROLE RENAUD,  
Greffier-adjoint intérimaire.